



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2023-277

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DEETS /

971-2023-10-31-00010 - Arrêté DEETS du 31 octobre 2023 relatif à l'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pouvant bénéficier des contributions publiques destinées à la mise en ? uvre de l'aide alimentaire en Guadeloupe et Iles du Nord (2 pages)	Page 3
--	--------

SGAR / DCL

971-2023-10-23-00007 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2022-18 Présentation du budget primitif 2023 (24 pages)	Page 6
971-2023-10-23-00008 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-14 Approbation du compte de gestion 2021 du payeur (48 pages)	Page 31
971-2023-10-23-00009 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-15 Approbation du compte administratif 2021 (20 pages)	Page 80
971-2023-10-23-00012 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-19 Adoption du budget supplémentaire 2023 (24 pages)	Page 101
971-2023-11-23-00001 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-20 Création des postes budgétaires de l'ensemble du personnel (4 pages)	Page 126
971-2023-10-23-00015 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-24 Signature d'un protocole transactionnel entre le MACTe et la SAS AFFICHAGE (4 pages)	Page 131
971-2023-10-23-00016 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-25 Signature d'un protocole transactionnel entre le MACTe et la SAS EGER GUADELOUPE (6 pages)	Page 136
971-2023-10-23-00017 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-26 Signature d'un protocole transactionnel entre le MACTe et la SARL EGIS (8 pages)	Page 143
971-2023-10-23-00020 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-29 Signature d'un protocole transactionnel entre le MACTe et la SARL JW SECURITE (4 pages)	Page 152
971-2023-10-23-00021 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-30 Signature d'un protocole transactionnel entre le MACTe et l'entreprise individuelle JW Consulting (4 pages)	Page 157
971-2023-10-23-00026 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-35 Révision et adoption des tarifs du spectacle vivant (4 pages)	Page 162
971-2023-10-23-00027 - Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-36 Révision et adoption des tarifs des expositions permanentes et temporaires (6 pages)	Page 167

DEETS

971-2023-10-31-00010

Arrêté DEETS du 31 octobre 2023 relatif à
l'habilitation au niveau régional des personnes
morales de droit privé pouvant bénéficier des
contributions publiques destinées à la mise en
œuvre de l'aide alimentaire en Guadeloupe et
Iles du Nord

ARRETE DEETS/POLE SOLIDARITE DU 31 OCT. 2023
Relatif à l'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pouvant bénéficier des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire
En Guadeloupe et îles du Nord

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.266-1 ; L.266-2 et R. 115-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R 230-9 et suivants

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié,

Vu le décret du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire,

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Vu l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

Vu l'appel à projet DEETS/POLE SOLIDARITE du 12 juillet 2023 fixant au titre de l'année 2023, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé souhaitant bénéficier des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

Vu la décision de la commission de sélection réunie en séance le 5 octobre 2023.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} – Les personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire sont les suivantes :

- **ASSOCIATION COLLEKTIF D'OKTAV**, située Maison Luce Chemin De La Ravine - chemin Routhiers Petit Marquisat - 971 30 CAPESTERRE-BELLE-EAU – SIRET N° 808 053 060 000 14
- **ASSOCIATION KHELYSHA ENTRAIDE**, située à La Boucan - chemin de l'étang - 97115 SAINTE-ROSE – SIRET N°911 431 914 000 17
- **ASSOCIATION SECOURS ADVENTISTE**, située à la Zone artisanale de Lacroix - Rue Julienne FIATA - 97139 Les ABYMES – SIRET N° 431 322 593 000 28
- **ASSOCIATION MOUVANCE KARAIB**, située au 9 Rue Victor Schoelcher - 97117 PORT-LOUIS – SIRET N° 830 869 806 000 26
- **UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF) – VILLAGE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT** située an filao la - Lalanne – 97117 PORT-LOUIS (adresse du siège : 2 rue Antoine Lardenoy – 97100 BASSE-TERRE) – SIRET N°314 408 154 000 24

Article 2 – L'habilitation des personnes morales de droit privé citées à l'article premier est accordée pour une période de **TROIS ANS à compter de la date de signature du présent arrêté** ;

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de la DEETS Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture ;

Fait à Basse-Terre, le **31 OCT. 2023**

Le préfet,



Xavier LEFORT

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

SGAR

971-2023-10-23-00007

Memorial ACTe - Délibération N° M-2022-18
Présentation du budget primitif 2023

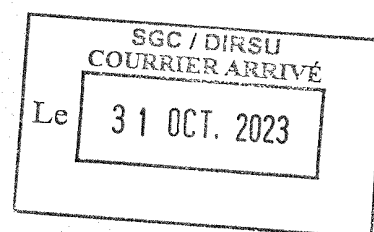
**Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
du 23 octobre 2023 à 9H00**

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DÉLIBÉRATION N°M-2022/18

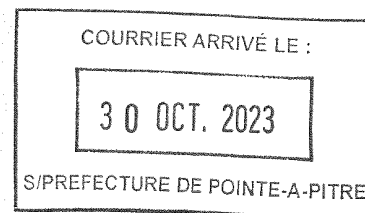
Objet : Présentation du Budget primitif 2023

Administrateurs présents : 16



Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

Soit un total de 18 administrateurs



Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M4,

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01/07/2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe »,

VU l'arrêté préfectoral n°971-2023-08-/SG/DCL/SLAC/BFL du 23 août 2023,

Sur le rapport présenté par le président du conseil d'administration et après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 – de prendre acte de ces documents.

ARTICLE 2 – Le budget primitif rendu exécutoire enregistré dans le logiciel de comptabilité PEP EPL est produit en annexe

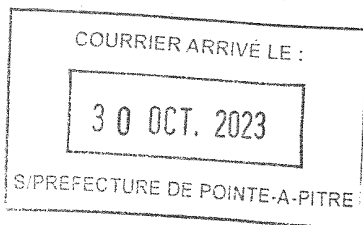
ARTICLE 3 – Le président de l'EPCC MEMORIAL ACTe, la directrice générale par intérim, l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'EPCC MEMORIAL ACTe

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du conseil d'administration



Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE
EPCC - MEMORIAL ACTE

POSTE COMPTABLE DE :

Agence Comptable
EPCC - MEMORIAL ACTE

M4

BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS

ANNEE 2023

COURRIER ARRIVÉ LE :
30 OCT. 2023
PRÉFECTURE DE POINTE-A-PICARDIE

SOMMAIRE

	I. Informations générales		
P. 2	Modalité de vote du mouvement		
	II. Présentation générale du budget primitif avec reprise des résultats		
P. 3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
P. 4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
P. 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
P. 6	B1 - Balance générale du mouvement - Dépenses		
P. 7	B2 - Balance générale du mouvement - Recettes		
	III. Vote du budget primitif avec reprise des résultats		
P. 8-9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
P. 10-11	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
P. 12-13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
P. 14-15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
P. 16-14	B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition des prêteurs		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat des ventilations des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de Tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédits-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privée		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 31/12/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 31/12/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D - Arrêté et signatures		
P. 18	Arrêté et signatures		

I. INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITE DE VOTE DU MOUVEMENT	

I - L'assemblée a voté le budget de l'exercice :

- au niveau (i) pour la section d'exploitation.
- au niveau (1) pour la section d'investissement ;
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipements" de l'état III B 3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement"

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement
- budgétaires (délibération N° du

V. Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du conseil administratif N-1

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article"

(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS	II
VUE D'ENSEMBLE	AI

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 648 992,00	4 896 274,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00	5 845 223,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	6 648 992,00	10 741 497,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) <small>(y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	84 575,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	95 768,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	84 575,00	95 768,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 733 567,00	10 837 265,00
----------------------------	---------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N-1	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + Vote)
011	Charges à caractères générales	0,00	0,00	3 696 580,00	3 696 580,00	3 696 580,00
012	Charges de personnel	0,00	0,00	2 771 974,00	2 771 974,00	2 771 974,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses de gestion de service	0,00	0,00	6 518 554,00	6 518 554,00	6 518 554,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	130 438,00	130 438,00	130 438,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	0,00	0,00	6 648 992,00	6 648 992,00	6 648 992,00
	TOTAL	0,00	0,00	6 648 992,00	6 648 992,00	6 648 992,00

D002 RESULTATS REPORTEES	0,00
---------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 648 992,00
---	--------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N-1	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + Vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	4 748 675,00	4 748 675,00	4 748 675,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion de service	0,00	0,00	4 848 675,00	4 848 675,00	4 848 675,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	47 599,00	47 599,00	47 599,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	0,00	0,00	4 896 274,00	4 896 274,00	4 896 274,00
	TOTAL	0,00	0,00	4 896 274,00	4 896 274,00	4 896 274,00

R002 RESULTATS REPORTEES	5 845 223,00
---------------------------------	--------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 741 497,00
---	---------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	-1 752 718,00
--	----------------------

- (1) Cf. I - Modalités de vote.
 (2) Inactifs en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RESULTATS	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N-1	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	74 180,00	74 180,00	74 180,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	10 395,00	10 395,00	10 395,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	84 575,00	84 575,00	84 575,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	84 575,00	84 575,00	84 575,00
	TOTAL	0,00	0,00	84 575,00	84 575,00	84 575,00

+	D001 RESULTATS REPORTEES	0,00
=		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 575,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N-1	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + Vote)
10	Apports, dotations et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00		0,00
11	Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	0,00	0,00	0,00		0,00
12	Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00		0,00
040	Opération ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00		0,00

+	R001 RESULTATS REPORTEES	95 768,00
=		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	95 768,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	-1 752 718,00
--	----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS	B1

1 - DEPENSES (du présent du budget primitif avec reprise des résultats + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
011	Charges à caractères générales	3 696 580,00		3 696 580,00
012	Charges de personnel	2 771 974,00		2 771 974,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 000,00		50 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 438,00		130 438,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00		0,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0,00		0,00
Dépenses d'exploitation - Total		6 648 992,00	0,00	6 648 992,00

+

D002 RESULTATS REPORTEES	0,00
---------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 648 992,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00		0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 180,00		74 180,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 395,00		10 395,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		84 575,00	0,00	84 575,00

+

D001 RESULTATS REPORTEES	0,00
---------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 575,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RESULTATS	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RESULTATS	B2

2 - RECETTES (du présent du budget primitif avec reprise des résultats + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	100 000,00		100 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00		4 748 675,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 599,00		47 599,00
Recettes d'exploitation - Total		4 896 274,00	0,00	4 896 274,00

+

R002 RESULTATS REPORTEES	5 845 223,00
---------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 741 497,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES (sauf 106)	0,00		0,00
11	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBITEUR)	0,00		0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	0,00		0,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

R001 RESULTATS REPORTEES	95 768,00
---------------------------------	------------------

+

Affectation aux comptes 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	95 768,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractères générales	0,00	3 696 580,00	3 696 580,00
60225	Fournitures de bureau	0,00	4 500,00	4 500,00
604	Achats d'études et prestations de services	0,00	350 000,00	350 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	560 000,00	560 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	30 000,00	30 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	4 000,00	4 000,00
6066	Carburants	0,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	20 000,00	20 000,00
607	Achats de marchandises	0,00	10 000,00	10 000,00
611	Sous-traitance générale	0,00	775 480,00	775 480,00
6132	Locations immobilières	0,00	45 000,00	45 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	90 000,00	90 000,00
61521	Batiments publics	0,00	500 000,00	500 000,00
61523	Réseaux	0,00	0,00	0,00
61528	Autres	0,00	25 000,00	25 000,00
61551	Matériels roulants	0,00	500,00	500,00
61558	Autres biens immob.	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	385 000,00	385 000,00
6161	Multirisques	0,00	15 000,00	15 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	0,00	0,00
6168	Autres	0,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	15 000,00	15 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	180 000,00	180 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	250 000,00	250 000,00
6232	Echantillons	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	55 000,00	55 000,00
6237	Publications	0,00	30 000,00	30 000,00
6238	Divers	0,00	120 000,00	120 000,00
6241	Transports sur achats	0,00	6 000,00	6 000,00
6244	Transports administratifs	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	65 000,00	65 000,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	8 500,00	8 500,00
6257	Réceptions	0,00	65 000,00	65 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	4 500,00	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	32 000,00	32 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	500,00	500,00
6287	Remboursement de frais	0,00	8 500,00	8 500,00
6288	Autres	0,00	500,00	500,00
635111	CFE	0,00	10 000,00	10 000,00
63514	Taxe de véhicule de société	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	0,00	1 600,00	1 600,00
6358	Autres droits	0,00	7 000,00	7 000,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	0,00	2 771 974,00	2 771 974,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	0,00	0,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00	5 000,00	5 000,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	5 000,00	5 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	0,00	1 825 474,00	1 825 474,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6412	Congés payés	0,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
64198	Autre remboursement	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	685 000,00	685 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	20 000,00	20 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	150 000,00	150 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	5 000,00	5 000,00
6459	Remb sur charges SS	0,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	0,00	75 000,00	75 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 500,00	1 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	50 000,00	50 000,00
6512	Informatique en nuage	0,00	49 990,00	49 990,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00
6532	Frais missions élus et CA	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE	0,00	6 518 554,00	6 518 554,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	130 438,00	130 438,00
6711	Intérêts moratoires	0,00	0,00	0,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00
6717	Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	130 438,00	130 438,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0,00	0,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéf	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	6 648 992,00	6 648 992,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Cf. I - Modifications de vote.

(3) Hors masses à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0,00	6 648 992,00	6 648 992,00
			+
		RESTES A REALISER N-1	0,00
			+
		D002 RESULTATS REPORTES	0,00
			=
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES			6 648 992,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	0,00	100 000,00	100 000,00
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	0,00	0,00	0,00
7061	Prestations de services - Billeterie	0,00	100 000,00	100 000,00
7062	Prestations de services - Visites	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	0,00	0,00	0,00
7087	Bonifications obtenues des clients et primes sur ventes	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements, ...	0,00	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	4 748 675,00	4 748 675,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	4 748 675,00	4 748 675,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
7588	Produits divers de gestion courantes	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE	0,00	4 848 675,00	4 848 675,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	47 599,00	47 599,00
7711	Débits et Pénalités reçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	47 599,00	47 599,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	4 896 274,00	4 896 274,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0,00	4 896 274,00	4 896 274,00
			+
		RESTES A REALISER N-1	0,00
			+
		R002 RESULTATS REPORTEES	5 845 223,00
			=
TOTAL DES RECETTES CUMULEES			10 741 497,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RESULTATS				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	74 180,00	74 180,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements constructions (cpté 2131)	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	74 180,00	74 180,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	10 395,00	10 395,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2314	Const s/sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
2315	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,00	10 395,00	10 395,00
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT	0,00	84 575,00	84 575,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	84 575,00	84 575,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RÉSULTATS			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	84 575,00	84 575,00
			+
		RESTES A REALISER N-1	0,00
			+
		D001 RESULTATS REPOTES	0,00
			=
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES			84 575,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RESULTATS	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
11	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBITEUR	0,00	0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créditeur	0,00	0,00	0,00
119	Report à nouveau (solde débiteur	0,00	0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte	0,00	0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RESULTATS				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Four mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractères spécifiques	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00
				+
			RESTES A REALISER N-1	0,00
				+
			R001 RESULTATS REPORTEES	95 768,00
				=
TOTAL DES RECETTES CUMULEES				95 768,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DES RESULTATS	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N°

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)

--	--	--	--

Besoin de financement (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement (c+d) - (a+b)	

Détail du calcul des ICNE au compte

Montant des ICNE de l'exercice

- Montant des ICNE de l'exercice N-1

= Différence ICNE N - ICNE N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4

DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSE

Art.(I)	Libellé (I)	Dépenses votées
	DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D	0,00
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C	0,00
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00

	Opérations de l'exercice	Solde d'exécution D001	Cumul
Dépense	0,00	0,00	0,00

Art.	Libellé	Montant
16449		
166		
	Total	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4

DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTE

Art.(1)	Libellé (1)	Recettes votées
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = G+H+J+K		III 0,00
Ressources propres externes (G)		0,00
1068	Autres réserves	0,00
Autres recettes financières (H)		
110	Report à nouveau (solde créditeur)	
112	Report à nouveau (solde débiteur)	
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	
Transferts entre sections (J)		0,00
28184	Mobilier	0,00
28031	Frais d'études	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00
28133	Installations à caractères spécifiques	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00
28182	Matériel de transport	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00
Virement de la sect. exploitation (K)		0,00
	Virement à la section d'exploitation	0,00

	Opérations de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R106.	Cumul
Recettes	0,00	95 768,00	0,00	95 768,00

Art.	Libellé	Montant
16449		
166		
Total		

(1) - Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4

	Montant
Dépenses financières	0,00
Recettes financières	95 768,00
Solde (recettes - dépenses)	95 768,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées	95 768,00
Résultat hors charges transférées	95 768,00

(1) : Indiquer le signe algébrique

(2) : Ces charges pouvant être financées par emprunt

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour

Contre

Abstentions

Présenté par le

(1),

Date de convocation :

A

,le

Le

(1),

Délibéré par

(2), Réuni en session

A

,le

Les membres

Certifié exécutoire par le

(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

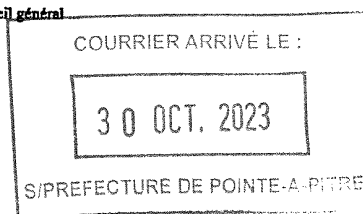
et de la publication le

A

,le/...../.....

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général

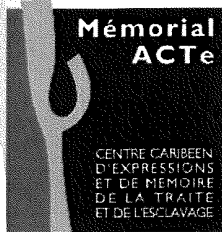
(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ...



SGAR

971-2023-10-23-00008

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-14
Approbation du compte de gestion 2021 du
payeur



**Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
du 23 octobre 2023 à 9H00**

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DÉLIBÉRATION N° M-2023/14

Objet : Approbation du compte de gestion 2021 du Payeur

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

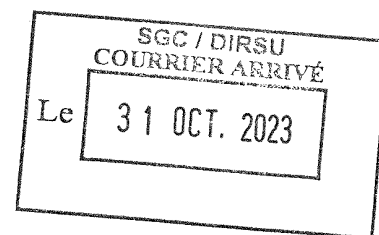
Soit un total de 18 administrateurs

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions :



Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M4,

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01/07/2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe »,

Sur le rapport présenté par le président du conseil d'administration et après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 – d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021, établi par le Payeur régional, comptable assignataire, lequel est en parfaite concordance avec le compte administratif.

ARTICLE 2 – ce document est annexé à la présente délibération

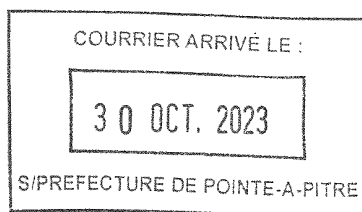
ARTICLE 3 – Le président de l'EPCC MEMORIAL ACTe, la directrice générale par intérim, l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'EPCC MEMORIAL ACTe

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du conseil d'administration



Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

**EPCC MEMORIAL ACTE
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme PASCALE BELLIN

101080 SGC REGION DE GUADELOUPE

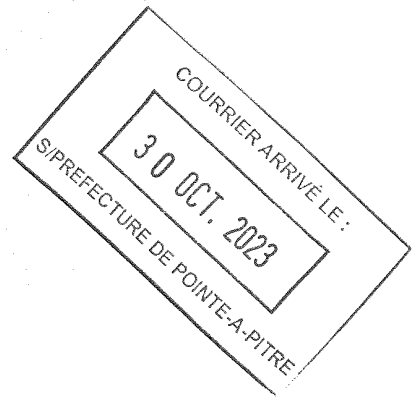
SOMMAIRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 11/07/2022

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 49
4EME PARTIE : Page des signatures	50



Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

ACTIF NET (1)	Total (En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	25,21	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	19,30	Réserves	371,80
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	87,14	Différences sur réalisations d'immobilisations	2 510,34
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	1 753,22
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles	123,51	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	229,96	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	255,17	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	4 635,36
Créances	4 295,32	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	628,06	Fournisseurs (2)	456,83
Autres actifs circulants		Autres dettes à court terme	106,56
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 923,38	Total dettes à court terme	563,39
Comptes de régularisations	20,21	TOTAL DETTES	563,39
TOTAL ACTIF	5 198,76	Comptes de régularisations	
		TOTAL PASSIF	5 198,76

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Frais d'établissement	3 554,15		3 554,15	3 554,15
Frais d'études de R D	22 892,00	1 235,00	21 657,00	16 772,00
Conces, brev, licences, marques, procéd				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété				
Constructions en toute propriété	20 680,00	1 378,00	19 302,00	20 680,00
Construction sur sol autrui en tte prop				
Instal, mat et outill techn en tte prop	87 140,90		87 140,90	24 011,52
Autres immob corpo en tte propriété	141 315,43	17 803,00	123 512,43	88 211,05
Immo corpo en cours en tte prop				
Immobilisations affectées en toute prop				
Immobilisations mises en concession				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
MONTANT A REPORTER	275 582,48	20 416,00	255 166,48	153 228,72

ACTIF IMMOBILISÉ

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

BILAN (en Euros)

Exercice 2021

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF				
REPORT	275 582,48	20 416,00	255 166,48	153 228,72
Instal, mat et outill tech mise à dispo				
Autres immob corpo mise à dispo				
Immobilisation en cours mise à dispo				
Terrains reçus en affect ou concess				
Constructions reçues en affect ou conc				
Construction sur sol d'autrui				
Instal, matériel et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	275 582,48	20 416,00	255 166,48	153 228,72
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)				

BILAN (en Euros)

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Matières premières et autres approvisionnements			
En cours de production biens et services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances			
Clients et comptes rattachés			
Créances irrécouvrables admises en NV	221 641,31	221 641,31	114 390,00
Autres			
Créances sur l'Etat et collec publiques	4 073 675,00	4 073 675,00	1 305 481,00
Créances sur les BA ou le BP			
Opérations pour le compte de tiers			
Autres créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	628 062,05	628 062,05	1 402 555,57
Avances de trésorerie			
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	4 923 378,36	4 923 378,36	2 822 426,57

ACTIF CIRCULANT

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

BILAN (en Euros)

COMPTES DE REGULARISATION	ACTIF	BRUT	Exercice 2021		Exercice 2020	
			AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET
	Charges à répartir sur plusieurs exer					
	Primes de remboursement des obligations	20 214,46		20 214,46		0,42
	Dépenses à classer et à régulariser					
	Ecart de conversion - Actif					
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	20 214,46		20 214,46		0,42
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 219 175,30		20 416,00		2 975 655,71

BILAN (en Euros)

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

	Exercice 2021	Exercice 2020
PASSIF		
Mise à disposition chez le bénéficiaire		
Affectation par collec de rattachement		
Ecart de réévaluation		
Réserves	371 804,00	171 804,00
Report à nouveau	2 510 338,02	564 319,41
Résultat de l'exercice	1 753 222,73	2 146 018,61
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Fonds globalisés		
Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	4 635 364,75	2 882 142,02

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

BILAN (en Euros)

Exercice 2021

	Exercice 2021	Exercice 2020
PASSIF		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		



BILAN (en Euros)

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

PASSIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
DETTES	Emprunts obligataires			
	Emprunts auprès des étab de crédits			
	Emprunts et dettes financières			
	Crédits et lignes de trésorerie			
	Avances			
	Fournisseurs et comptes rattachés	439 091,93		372 925,41
	Dettes fiscales et sociales	95 228,75		30 652,36
	Autres dettes d'exploitation			
	Fournisseurs d'immobilisations	17 739,73		47 088,10
	Dettes envers l'Etat et les collec publ			
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices			8 996,00
Dettes envers les BA ou le BP				
Opérations pour le compte de tiers				
Autres dettes	11 334,14		57 685,72	
Produits constatés d'avance				
DETTES TOTAL III	563 394,55		517 347,59	

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

BILAN (en Euros)

Exercice 2021

COMPTES DE REGULARISATION	Exercice 2021		Exercice 2020	
	PASSIF			
Recettes à classer ou à régulariser				-423 833,90
Ecarts de conversion - Passif				-423 833,90
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		5 198 759,30		2 975 655,71
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
Impôts et taxes perçus		4 748,68		4 748,68
Dotations et subventions reçues				755,20
Produits des services		101,05		0,31
Autres produits				
Transfert de charges				
Produits courants non financiers		4 849,72		5 504,19
Traitements, salaires, charges sociales		1 631,29		1 998,01
Achats et charges externes		1 371,31		1 228,56
Participations et interventions				
Dotations aux amortissements et provisions		20,42		131,61
Autres charges		73,63		3 358,18
Charges courantes non financières		3 096,65		2 146,01
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		1 753,07		
Produits courants financiers				
Charges courantes financières				
RESULTAT COURANT FINANCIER				
RESULTAT COURANT		1 753,07		2 146,01
Produits exceptionnels		0,16		0,01
Charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0,16		0,01
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 753,22		2 146,02

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

COMPTE DE RESULTAT 2021

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises	12	132,90		
Prestations de services	88	912,44		
Divers produits d'exploitation				755 200,98
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	4	748 675,00		4 748 675,00
Reprises sur dépréciations et provisions				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL I		1,60		311,49
		4 849 721,94		5 504 187,47
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				17 717,91
Variation de stocks de marchandises		1	245,09	
Achat de mat prem et autres approvis				2 375,06
Variation stock mat prem, autres approv				
Autres achats et charges externes	1	370 067,49		1 208 468,58
Impôts et taxes sur rémunérations		20	528,89	82 919,07
Autres impôts, taxes et versem assimilés		5	615,08	0,79
Salaires et traitements		962	631,79	1 195 970,63

COMPTE DE RESULTAT 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
Charges sociales		668 660,34		802 038,99
Dotations amortissements des immob		20 416,00		
Dotations aux dépréciations des immob				
Dot aux dépréc sur actif circulant				
Dot aux prov pour rigues et charges		47 489,77		48 686,23
Autres charges d'exploitation		3 096 654,45		3 358 177,26
TOTAL II		1 753 067,49		2 146 010,21
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				
PRODUITS FINANCIERS				
Valeurs mobilières, créances de l'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Transferts de charges				
Gains de change				
Produit net sur cessions de VMP				
TOTAL III				
CHARGES FINANCIERES				
Dot. amort, dépréc et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Pertes de change				

COMPTE DE RESULTAT 2021

	Exercice 2021	Exercice 2020
POSTRES		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 753 067,49	2 146 010,21
A + B - RESULTAT COURANT		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	155,24	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		8,40
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	155,24	8,40
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	155,24	8,40
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	155,24	8,40

COMPTE DE RESULTAT 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 849 877,18		5 504 195,87	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 096 654,45		3 358 177,26	
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 753 222,73		2 146 018,61	



Opérations Compte de Tiers

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Exercice 2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	488 094,47	7 409 013,02	7 897 107,49
Titres de recette émis (b)	220 416,00	4 849 877,18	5 070 293,18
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	220 416,00	4 849 877,18	5 070 293,18
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	269 519,19	5 865 675,00	6 135 194,19
Mandats émis (f)	122 353,76	3 259 475,32	3 381 829,08
Annulations de mandats (g)		162 820,87	162 820,87
Depenses nettes (h = f - g)	122 353,76	3 096 654,45	3 219 008,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	98 062,24	1 753 222,73	1 851 284,97
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	18 575,28 2 710 338,02 2 728 913,30	200 000,00 200 000,00	98 062,24 1 753 222,73 1 851 284,97		116 637,52 4 263 560,75 4 380 198,27
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL I					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 728 913,30	200 000,00	1 851 284,97		4 380 198,27

Etat Consommation des Crédits

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Déclassement Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	19 519,19		19 519,19	6 120,00		6 120,00	13 399,19
21	Immobilisations corporelles	250 000,00		250 000,00	116 233,76		116 233,76	133 766,24
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REHIS VOTES SANS OPERATIONS	269 519,19		269 519,19	122 353,76		122 353,76	147 165,43
TOTAL	DEPENSES REHIS D'INVESTISSEMENT	269 519,19		269 519,19	122 353,76		122 353,76	147 165,43
TOTAL GENERAL		269 519,19		269 519,19	122 353,76		122 353,76	147 165,43

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

Exercice 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		200 000,00	200 000,00	200 000,00		200 000,00	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		200 000,00	200 000,00	200 000,00		200 000,00	
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		200 000,00	200 000,00	200 000,00		200 000,00	240 000,00
021	Virement de la section	240 000,00		240 000,00				
040	d'exploitation Opérations d'ordre de transfert entre se	29 519,19		29 519,19	20 416,00		20 416,00	9 103,19
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	269 519,19		269 519,19	20 416,00		20 416,00	249 103,19
001	Solde d'exécution de la section d'invest		18 575,28	18 575,28				18 575,28
TOTAL GENERAL		269 519,19	218 575,28	488 094,47	220 416,00		220 416,00	267 678,47

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	2 102 280,46	237 000,00	2 339 280,46	1 537 794,71	160 867,05	1 376 927,66	962 352,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 340 000,00	25 000,00	2 365 000,00	1 652 574,84	753,82	1 651 821,02	713 178,98
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00		5 000,00				5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	51 875,35	5 000,00	56 875,35	48 689,77	1 200,00	47 489,77	9 385,58
67	Charges exceptionnelles	30 000,00		30 000,00				30 000,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	100 000,00	700 000,00	800 000,00				800 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 629 155,81	967 000,00	5 596 155,81	3 239 059,32	162 820,87	3 076 238,45	2 519 917,36
023	Virement à la section d'investissement (Opérations d'ordre de transfert entre se	240 000,00		240 000,00				240 000,00
042		29 519,19		29 519,19	20 416,00		20 416,00	9 103,19
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	269 519,19		269 519,19	20 416,00		20 416,00	249 103,19
TOTAL GENERAL		4 898 675,00	967 000,00	5 865 675,00	3 259 475,32	162 820,87	3 096 654,45	2 769 020,55

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

Exercice 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriqués	150 000,00		150 000,00	101 045,34		101 045,34	48 954,66
74	prestations							
75	Subventions d'exploitation	4 748 675,00		4 748 675,00	4 748 675,00		4 748 675,00	-1,60
	Autres produits de gestion				1,60		1,60	
	courante							
77	Produits exceptionnels				155,24		155,24	-155,24
	TOTAL RECETTES REELLES DE	4 898 675,00		4 898 675,00	4 849 877,18		4 849 877,18	48 797,82
	FONCTIONNEMENT							
002	Résultat d'exploitation reporté		2 510 338,02	2 510 338,02				2 510 338,02
TOTAL GENERAL		4 898 675,00	2 510 338,02	7 409 013,02	4 849 877,18		4 849 877,18	2 559 135,84

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Réalisation 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits assimilés	6 120,00		6 120,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	6 120,00		6 120,00
2151	Installations complexes spécialisées	54 273,38		54 273,38
2153	Installations à caractère spécifique	8 856,00		8 856,00
2181	Installations générales agencements et a	5 815,00		5 815,00
2183	Matériel de bureau et matériel informati	10 620,70		10 620,70
2184	Mobilier	16 636,11		16 636,11
2188	Autres	20 032,57		20 032,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	116 233,76		116 233,76
SOUS-TOTAL CHAPITRES REBILS VOTES SANS OPERATIONS		122 353,76		122 353,76
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	122 353,76		122 353,76
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	122 353,76		122 353,76

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

Exercice 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	200 000,00		200 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	200 000,00		200 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	200 000,00		200 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	200 000,00		200 000,00
2805	Concessions et droits similaires	1 235,00		1 235,00
28135	brevets			
	Amortissements installations	1 378,00		1 378,00
28182	générales a			
	Matériel de transport	3 770,00		3 770,00
28183	Matériel de bureau et matériel	12 426,00		12 426,00
	informati			
28184	Mobilier	1 607,00		1 607,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	20 416,00		20 416,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	20 416,00		20 416,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	220 416,00		220 416,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENDSES

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Missions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
604	Achats d'études et prestations de service	141 257,28	750,00	140 507,28
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	158 328,39		158 328,39
6063	Autres fournitures d'entretien et de pet	15 811,40	6 418,67	9 392,73
6064	Fournitures administratives	3 117,97		3 117,97
607	Achats de marchandises	1 902,17	657,08	1 245,09
611	Sous-traitance générale	250 942,86	20 630,93	230 311,93
6132	Locations immobilières	43 807,00	479,00	43 328,00
6135	Locations mobilières	22 859,59		22 859,59
61521	Bâtiments publics	349 230,01	37 161,26	312 068,75
61551	Matériel roulant	1 923,56		1 923,56
6156	Maintenance	179 857,32	52 117,67	127 739,65
6161	Multirisques	3 562,60		3 562,60
6168	Autres	7 376,24		7 376,24
618	Divers	21 465,13	2 820,00	18 645,13
6226	Honoraires	58 091,47		58 091,47
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00		2 000,00
6231	Annonces et insertions	48 667,80	10 328,00	38 339,80
6236	Catalogues et imprimés	17 959,53	1 506,44	16 453,09
6237	Publications	66 047,70		66 047,70
6238	Divers	68 636,07	2 928,00	65 708,07
6248	Divers	1 955,79		1 955,79
6251	Voyages et déplacements	16 486,16	2 315,08	14 171,08
6256	Missions	843,69	118,80	724,89
6257	Réceptions	13 001,59	3 382,43	9 619,16

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6261	Frais d'affranchissement	3 120,61	267,69	2 852,92
6262	Frais de télécommunications	32 022,83	18 888,00	13 134,83
627	Services bancaires et assimilés	433,50	98,00	335,50
6287	Remboursements de frais	1 471,37		1 471,37
6353	Impôts indirects	1 679,64		1 679,64
6358	Autres droits	3 935,44		3 935,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 537 794,71	160 867,05	1 376 927,66
6333	Participation des employeurs à la format	20 528,89		20 528,89
6411	Salaires, appointements, commissions de	924 947,61	703,82	924 243,79
6451	Cotisations à l'URSSAF	520 770,92		520 770,92
6452	Cotisations aux mutuelles	13 654,52		13 654,52
6453	Cotisations aux caisses de retraite	117 039,81		117 039,81
6458	Cotisations aux autres organismes social	13 185,59		13 185,59
6471	Prestations directes	50,00	50,00	
6475	Médecine du travail pharmacie	4 009,50		4 009,50
648	Autres charges de personnel	38 388,00		38 388,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 652 574,84	753,82	1 651 821,02
6512	6512 - Droits d'utilisation - Informatiq	47 488,15		47 488,15
6518	Autres	1 200,00	1 200,00	
658	Charges diverses de gestion courante	1,62		1,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	48 689,77	1 200,00	47 489,77
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 239 059,32	162 820,87	3 076 238,45
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	20 416,00		20 416,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	20 416,00		20 416,00

Etat de réalisation des opérations

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Inclus	Relisations 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 416,00		20 416,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	3 259 475,32	162 820,87	3 096 654,45



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

Exercice 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
706	Prestations de services	88 912,44		88 912,44
707	Ventes de marchandises	12 132,90		12 132,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	ventes de produits fabriqués	101 045,34		101 045,34
74	prestations	4 748 675,00		4 748 675,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	4 748 675,00		4 748 675,00
7588	Subventions d'exploitation	1,60		1,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres	1,60		1,60
7718	Autres produits de gestion courante	155,24		155,24
	Autres produits exceptionnels sur opérat	155,24		155,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	155,24		155,24
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 849 877,18		4 849 877,18
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	4 849 877,18		4 849 877,18

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		171 804,00				200 000,00		371 804,00		371 804,00
106	Sous Total compte 106		171 804,00				200 000,00		371 804,00		371 804,00
10	Sous Total compte 10		171 804,00				200 000,00		371 804,00		371 804,00
110	Report à nouveau solde créditeur		564 319,41	200 000,00	2 146 018,61			200 000,00	2 710 338,02		2 510 338,02
11	Sous Total compte 11		564 319,41	200 000,00	2 146 018,61			200 000,00	2 710 338,02		2 510 338,02
12	Résultat exercice bénéf ou perte		2 146 018,61	2 146 018,61				2 146 018,61	2 146 018,61		0,00
12	Sous Total compte 12		2 146 018,61	2 146 018,61				2 146 018,61	2 146 018,61		0,00
	Total classe 1		2 882 142,02	2 346 018,61	2 146 018,61		200 000,00	2 346 018,61	5 228 160,63		2 882 142,02
2031	Frais d'études	3 554,15						3 554,15		3 554,15	
203	Sous Total compte 203	3 554,15						3 554,15		3 554,15	
2051	Concessions et droits assimilés	16 772,00				6 120,00		22 892,00		22 892,00	
205	Sous Total compte 205	16 772,00				6 120,00		22 892,00		22 892,00	
20	Sous Total compte 20	20 326,15				6 120,00		26 446,15		26 446,15	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2135	Instal gales agentc amégts const	20 680,00						20 680,00		20 680,00	
213	Sous Total compte 213	20 680,00						20 680,00		20 680,00	
2151	Instal complexes spécial à caractère spécif			54 273,38		8 856,00		54 273,38		54 273,38	
2153	Instal à caractère spécif	24 011,52						32 867,52		32 867,52	
215	Sous Total compte 215	24 011,52				63 129,38		87 140,90		87 140,90	
2181	Instal gales agentc amégts divers					5 815,00		5 815,00		5 815,00	
2182	Mat de transport	18 854,00						18 854,00		18 854,00	
2183	Mat bureau mat informatique	53 284,36				10 620,70		63 905,06		63 905,06	
2184	Mobilier					16 636,11		32 708,80		32 708,80	
2188	Autres	16 072,69				20 032,57		20 032,57		20 032,57	
218	Sous Total compte 218	88 211,05				53 104,38		141 315,43		141 315,43	
21	Sous Total compte 21	132 902,57				116 233,76		249 136,33		249 136,33	
2805	Concessions similaires brevets								1 235,00		1 235,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

Numéro de compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes						
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit					
280	Sous Total compte 280															
28135	Amort instal gales agencet amégat constru							1 235,00								1 235,00
2813	Sous Total compte 2813							1 378,00								1 378,00
28182	Mat de transport							3 770,00								3 770,00
28183	Mat bureau mat informatique							12 426,00								12 426,00
28184	Mobilier							1 607,00								1 607,00
2818	Sous Total compte 2818							17 803,00								17 803,00
281	Sous Total compte 281							19 181,00								19 181,00
28	Sous Total compte 28							20 416,00								20 416,00
4011	Total classe 2 Fournisseurs	153 228,72				122 353,76		20 416,00		275 582,48			275 582,48			20 416,00
401	Sous Total compte 401		210 858,36		1 431 779,38		1 565 880,30		1 431 779,38		1 776 738,66				344 959,28	
4041	Fournis immob		47 088,10		157 720,73		128 372,36		157 720,73		175 460,46					17 739,73

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
404	Sous Total compte 404		47 088,10	157 720,73	128 372,36			157 720,73	175 460,46		17 739,73
408	Fournis factures non parvenues		162 067,05	162 067,05	94 132,65			162 067,05	256 199,70		94 132,65
40	Sous Total compte 40		420 013,51	1 751 567,16	1 788 385,31			1 751 567,16	2 208 398,82		456 831,66
421	Personnel - rémunérations dues		7 303,10	940 648,18	934 445,08			940 648,18	941 748,18		1 100,00
425	Personnel - acomptes				723,69				723,69		723,69
4286	Personnel - autres charges à payer		50,00	50,00				50,00	50,00		0,00
428	Sous Total compte 428		50,00	50,00				50,00	50,00		0,00
42	Sous Total compte 42		7 353,10	940 698,18	935 168,77			940 698,18	942 521,97		1 823,69
431	Sécurité sociale			447 556,09	521 815,72			447 556,09	521 815,72		74 259,63
437	Autres organismes sociaux			122 967,64	142 835,12			122 967,64	142 835,12		19 867,48
43	Sous Total compte 43			570 523,73	664 650,84			570 523,73	664 650,84		94 127,11
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	1 305 481,00		4 248 675,00	1 480 481,00			5 554 156,00	1 480 481,00	4 073 675,00	
441	Sous Total compte 441	1 305 481,00		4 248 675,00	1 480 481,00			5 554 156,00	1 480 481,00	4 073 675,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		8 956,00	37 938,60	28 942,60			37 938,60	37 938,60		0,00
442	Sous Total compte 442		8 956,00	37 938,60	28 942,60			37 938,60	37 938,60		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur			6 019,00	6 019,00			6 019,00	6 019,00		0,00
44566	TVA déduct sur immobilisation			101 964,09	101 964,09			101 964,09	101 964,09		0,00
44567	Etat - crédits et services de TVA à reporter	114 390,00		107 983,35	8,35			222 373,35	8,35	222 365,00	
4456	Sous Total compte 4456	114 390,00		215 966,44	107 991,44			330 356,44	107 991,44	222 365,00	
44571	Etat - TVA collectée			7,65	107 983,00	107 975,35		107 983,00	107 983,00		0,00
4457	Sous Total compte 4457			7,65	107 983,00	107 975,35		107 983,00	107 983,00		0,00
445	Sous Total compte 445	114 390,00		7,65	323 949,44	215 966,79		438 339,44	215 974,44	222 365,00	
447	Autres taxes versements assimilés			23 291,61	50 719,68	27 429,71		50 719,68	50 721,32		1,64
44	Sous Total compte 44	1 419 871,00		32 295,26	4 661 285,72	1 752 820,10		6 081 153,72	1 785 115,36	4 296 038,36	
46711	Autres comptes créditeurs		57 685,72	71 162,07	24 810,49			71 162,07	82 496,21		11 334,14
4671	Sous Total compte 4671		57 685,72	71 162,07	24 810,49			71 162,07	82 496,21		11 334,14

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable			155,24	155,24			155,24	155,24		0,00
4672	Sous Total compte 4672			155,24	155,24			155,24	155,24		0,00
467	Sous Total compte 467		57 685,72	71 317,31	24 965,73			71 317,31	82 651,45		11 334,14
46	Sous Total compte 46		57 685,72	71 317,31	24 965,73			71 317,31	82 651,45		11 334,14
4711	Verst des régisseurs			101 045,34	101 045,34			101 045,34	101 045,34		0,00
4713	Recettes perçues avant émission	423 833,90			423 833,90			423 833,90	423 833,90		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			1 023 833,90	1 023 833,90			1 023 833,90	1 023 833,90		0,00
471	Sous Total compte 471	423 833,90		1 124 879,24	1 548 713,14			1 548 713,14	1 548 713,14		0,00
4721	Dép sans mandatement préalable			8,50	8,50			8,50	8,50		0,00
4728	DACR - autres dépenses à réguler			33 877,02	13 663,02			33 877,02	13 663,02	20 214,00	
472	Sous Total compte 472			33 885,52	13 671,52			33 885,52	13 671,52	20 214,00	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,42	0,39	0,35			0,81	0,35	0,46	
478	Sous Total compte 478	0,42		0,39	0,35			0,81	0,35	0,46	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47	423 834,32		1 158 765,15	1 562 385,01			1 582 539,47	1 562 385,01	20 214,46	
	Total classe 4	1 843 705,32	517 347,59	9 154 154,25	6 728 375,76			10 997 859,57	7 245 723,35	4 316 254,46	564 118,24
515	Compte au trésor	1 397 555,57		2 505 360,24	3 282 853,76			3 902 915,81	3 282 853,76	620 062,05	
51	Sous Total compte 51	1 397 555,57		2 505 360,24	3 282 853,76			3 902 915,81	3 282 853,76	620 062,05	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances			3 000,00				3 000,00		3 000,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	5 000,00						5 000,00		5 000,00	
541	Sous Total compte 541	5 000,00		3 000,00				8 000,00		8 000,00	
54	Sous Total compte 54	5 000,00		3 000,00				8 000,00		8 000,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			20 416,00	20 416,00			20 416,00	20 416,00		0,00
58	Sous Total compte 58			20 416,00	20 416,00			20 416,00	20 416,00		0,00
	Total classe 5	1 402 555,57		2 528 776,24	3 303 269,76			3 931 331,81	3 303 269,76	628 062,05	
604	Achats études presta serv					141 257,28		141 257,28		140 507,28	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					158 328,39		158 328,39		158 328,39	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6063	Autres fournitures entretien et petit équipement			15 811,40	6 418,67	15 811,40	6 418,67			9 392,73	
6064	Fournitures administratives			3 117,97		3 117,97				3 117,97	
606	Sous Total			177 257,76	6 418,67	177 257,76	6 418,67			170 839,09	
607	Achats de matériel			1 902,17	657,08	1 902,17	657,08			1 245,09	
60	Sous Total			320 417,21	7 825,75	320 417,21	7 825,75			312 591,46	
611	compte 60 Sous-traitance générale			250 942,86	20 630,93	250 942,86	20 630,93			230 311,93	
6132	Locations immobilières			43 807,00	479,00	43 807,00	479,00			43 328,00	
6135	Locations mobilières			22 859,59		22 859,59				22 859,59	
613	Sous Total			66 666,59	479,00	66 666,59	479,00			66 187,59	
61521	Bâtiments publics			349 230,01	37 161,26	349 230,01	37 161,26			312 068,75	
6152	Sous Total			349 230,01	37 161,26	349 230,01	37 161,26			312 068,75	
61551	Mat roulant			1 923,56		1 923,56				1 923,56	
6155	Sous Total			1 923,56		1 923,56				1 923,56	
6155	compte 6155										

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
6156	Maintenance												
615	Sous Total												
6161	compte 615												
6161	Multilatérales												
6168	Autres												
616	Sous Total												
616	compte 616												
618	Divers												
61	Sous Total												
61	compte 61												
6226	Honoraires												
6227	Frais												
6227	Honoraires												
6227	Frais												
6227	diactes et de												
6227	contentieux												
622	Sous Total												
622	compte 622												
6231	Annonces et												
6231	inscriptions												
6236	Catalogues et												
6236	imprimés												
6237	Publications												
6237	Publications												

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6238	Divers			68 636,07	2 928,00	68 636,07	2 928,00			65 708,07	
623	Sous Total compte 623			201 311,10	14 762,44	201 311,10	14 762,44			186 548,66	
6248	Divers			1 955,79		1 955,79				1 955,79	
624	Sous Total compte 624			1 955,79		1 955,79				1 955,79	
6251	Voyages et déplacements			16 486,16	2 315,08	16 486,16	2 315,08			14 171,08	
6256	Missions			843,69	118,80	843,69	118,80			724,89	
6257	Réceptions			13 001,59	3 382,43	13 001,59	3 382,43			9 619,16	
625	Sous Total compte 625			30 331,44	5 816,31	30 331,44	5 816,31			24 515,13	
6261	Frais			3 120,61	267,69	3 120,61	267,69			2 852,92	
	d'affranchissement										
6262	Frais de télécommunication			32 022,83	18 888,00	32 022,83	18 888,00			13 134,83	
626	Sous Total compte 626			35 143,44	19 155,69	35 143,44	19 155,69			15 987,75	
627	Services bancaires et assimilés			433,50	98,00	433,50	98,00			335,50	
6287	Remboursements de frais			1 471,37		1 471,37				1 471,37	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
628	Sous Total compte 628					1 471,37		1 471,37		1 471,37	
62	Sous Total compte 62					330 738,11	39 832,44	330 738,11	39 832,44	290 905,67	
6333	Particip employ à format cont					20 528,89		20 528,89		20 528,89	
633	Sous Total compte 633					20 528,89		20 528,89		20 528,89	
6353	Impôts indirects					1 679,64		1 679,64		1 679,64	
6358	Autres droits					3 935,44		3 935,44		3 935,44	
635	Sous Total compte 635					5 615,08		5 615,08		5 615,08	
63	Sous Total compte 63					26 143,97		26 143,97		26 143,97	
6411	Salaires, appoint base					924 947,61	703,82	924 947,61	703,82	924 243,79	
641	Sous Total compte 641					924 947,61	703,82	924 947,61	703,82	924 243,79	
6451	Cotisations à l'URSSAF					520 770,92		520 770,92		520 770,92	
6452	Cotisations aux mutuelles					13 654,52		13 654,52		13 654,52	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					117 039,81		117 039,81		117 039,81	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Exercice 2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					13 185,59		13 185,59			13 185,59	
645	Sous Total compte 645			664 650,84		664 650,84		664 650,84			664 650,84	
6471	Prestations directes			50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00		50,00	0,00
6475	Médecine du travail			4 009,50		4 009,50		4 009,50			4 009,50	
647	pharmacie			4 059,50	50,00	4 059,50	50,00	4 059,50	50,00		4 009,50	
648	Sous Total compte 647			38 388,00		38 388,00		38 388,00			38 388,00	
64	Autres charges de personnel			1 632 045,95	753,82	1 632 045,95	753,82	1 632 045,95	753,82		1 631 292,13	
6512	Sous Total compte 64			47 488,15		47 488,15		47 488,15			47 488,15	
6518	6512 - Droits d'utilisation			1 200,00		1 200,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	
651	- Informatig			48 688,15		48 688,15		48 688,15	1 200,00		47 488,15	
658	Autres			1,62		1,62		1,62	1,62		1,62	
65	Sous Total compte 651			48 689,77	1 200,00	48 689,77	1 200,00	48 689,77	1 200,00		47 489,77	
6811	Charges diverses gest courante			20 416,00		20 416,00		20 416,00			20 416,00	
	Sous Total compte 65			20 416,00		20 416,00		20 416,00			20 416,00	
	DA - immob corpo et incorpo											

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
681	Sous Total compte 681					20 416,00		20 416,00			20 416,00	
68	Sous Total compte 68					20 416,00		20 416,00			20 416,00	
706	Total classe 6 Prestations de services					3 259 475,32	162 820,87	3 259 475,32	162 820,87		3 096 654,45	88 912,44
707	Ventes de marchandises						88 912,44		88 912,44			88 912,44
70	Sous Total compte 70						12 132,90		12 132,90			12 132,90
74	Subv exploitation						4 748 675,00		4 748 675,00			4 748 675,00
74	Sous Total compte 74						4 748 675,00		4 748 675,00			4 748 675,00
7588	Autres						1,60		1,60			1,60
758	Sous Total compte 758						1,60		1,60			1,60
75	Sous Total compte 75						1,60		1,60			1,60
7718	Autres prod except sur opé gestion						155,24		155,24			155,24
771	Sous Total compte 771						155,24		155,24			155,24

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Sous Total compte 77						155,24				155,24
	Total classe 7				4 849 877,18		4 849 877,18				4 849 877,18
	Total général	3 399 489,61	3 399 489,61	14 028 949,10	12 177 664,13	3 381 829,08	5 233 114,05	20 810 267,79	20 810 267,79	8 316 553,44	8 316 553,44

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Initialisé	Balance d'entrée	DEBIT		CREDIT		SOLDERS		
		Année en cours	TOTAL	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs	
861 Nature des valeurs Inactives								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
963 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

40100 - EPCC MEMORIAL ACTE

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

HAMON Stephane (1014144896-0), Administrateur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de EPCC MEMORIAL ACTE pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

BELLIN Pascale (1017661345-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa

comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

...

Le comptable supérieur a forcé la validation du présent compte en l'absence de validation par l'ordonnateur.

Ordonnateur incapable de valider le CdG malgré plusieurs relances de la part du comptable

A DRFIP DE LA GUADELOUPE, le 12/07/2022

A REGION DE GUADELOUPE, le 13/07/2022

A ..., le ...

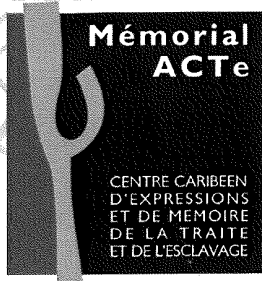
A DRFIP DE LA GUADELOUPE, le 19/10/2022



SGAR

971-2023-10-23-00009

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-15
Approbation du compte administratif 2021



Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
du 23 octobre 2023 à 9H00
Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DÉLIBÉRATION N° M-2023/15

Objet : Approbation du compte administratif 2021

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

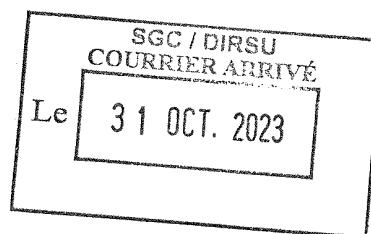
Soit un total de 18 administrateurs

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 17

Contre :

Abstentions : 1



Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M4,

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01/07/2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe »,

Sur le rapport présenté par le président du conseil d'administration et après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 – d'approuver le compte administratif 2021,

ARTICLE 2 – ce document est annexé à la présente délibération

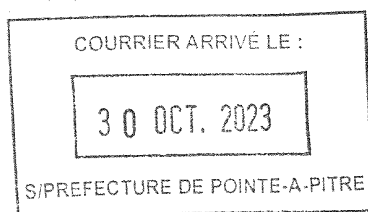
ARTICLE 3 – Le président de l'EPCC MEMORIAL ACTe, la directrice générale par intérim, l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'EPCC MEMORIAL ACTe

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du conseil d'administration



Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 85311398300011	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT ETABLISSEMENT PUBLIC MEMORIAL ACTE
---------------------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M 4 (1)

Compte administratif (projet de budget)
--

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL MEMORIAL ACTE (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé: M 4, M 41, M 42, M 43, M 44 ou M 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

COURRIER ARRIVÉ LE :

30 OCT. 2023

MPREFECTURE DE POINTE-A-PIT

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement(!) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en IM49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant

1 - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

1- L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
61558

I - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé *voilé* par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II-PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION 111
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 096 654,45	G 4 849 877,18	G-A 1753222,73
	Section d'investissement	B 122 353,76	H 220 416,00	H-B 98 062,24

		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00	I 2 510 338,02	(si excédent)
	Report en section d'investissement 10011	D 0,00	J 18 575,28	(si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations+ reports)		P= A+B+C+D 3 219 008,21	Q= G+H+I+J 7 599 206,48	=Q-P 4 380 198,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN N-1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 19 371,53	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à renorter en N-1	=E+F 19 371,53	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION 111
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 3 096 654,45	=G+I+K 7 360 215,20	4 263 560,75
	Section d'investissement	=B+D+F 141 725,29	=H+J+L 238 991,28	97 265,99
	TOTAL CUMULE	=B+C+D+E+... 3 238 379,74	=G+H+I+J+K+L 7 599 206,48	4 360 826,74

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 19 371,53	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

MEMORIAL ACTE - BUDGET PRINCIPAL MEMORIAL ACTE - CA (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison: affectat* (BA.régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 370,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 001,53	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 46 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

I - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits emolovés fou restant à emaloverl			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 344 280,46	1 282 795,01	94 132,65	0,00	967 352,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 365 000,00	1 651 821,02	0,00	0,00	713 178,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	56 875,35	47 489,77	0,00	0,00	9 385,58
Total des dépenses de gestion courante		4 766 155,81	2 982 105,80	94 132,65	0,00	1 689 917,36
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	800 000,00	0,00			800 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 596 155,81	2 982 105,80	94 132,65	0,00	2 512 917,36
023	Virement à la section d'investissement ⁽⁴⁾	240 000,00				
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections ⁽⁴⁾	29 519,19	20 416,00			9 103,19
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) ⁽⁴⁾	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		269 519,19	20 416,00			9 103,19
TOTAL		5 865 675,00	3 002 521,80	94 132,65	0,00	2 769 020,55
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits emolovés lou restant à emaloverl			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	150 000,00	101 045,34	0,00	0,00	48 954,66
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 748 675,00	4 748 675,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,60	0,00	0,00	-1,60
Total des recettes de gestion courante		4 898 675,00	4 849 721,94	0,00	0,00	48 953,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	155,24	0,00	0,00	-155,24
78	Reprises sur provisions et dépréciations ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 898 675,00	4 849 877,18	0,00	0,00	48 797,82
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections ⁽⁴⁾	0,00	0,00			0,00
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) ⁽⁴⁾	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		4 898 675,00	4 849 877,18	0,00	0,00	
Pour information		2 510 338,02				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M 42.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II-PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	19 519,19	6 120,00	3 370,00	10 029,19
21	Immobilisations corporelles	250 000,00	116 233,76	16 001,53	117 764,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 69 519,19	1 22 353,76	19 371,53	1 27 793,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectai" (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participai" et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45 ...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 69 519,19	1 22 353,76	19 371,53	1 27 793,90
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	2 69 519,19	1 22 353,76	19 371,53	1 27 793,90
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectai" (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participai" et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
45 ...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	240 000,00			
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (2)	29 519,19	20 416,00		9 103,19
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	269 519,19	20 416,00		249 103,19
	TOTAL	469 519,19	220 416,00	0,00	249 103,19
	Pour information	18 575,28			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II-PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N1 J)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1376927,66		1376927,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 651 821,02		1 651 821,02
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	47 489,77		47 489,77
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat ^o provisions	0,00	20 416,00	20 416,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Déopenses d'exploitation - Total		3 076 238,45	20416,00	3 096 654,45

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N1	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 096 654,45
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectat ^o (BA,ré9ie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	6 120,00	0,00	6 120,00
21	Immobilisations corporelles (6)	116 233,76	0,00	116 233,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat^odes stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Déopenses d'investissement-Total		122 353,76	0,00	122 353,76

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N1	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	122 353,76
--	-------------------

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II-PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis fv comoris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre 12)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	101 045,34		101 045,34
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	4 748 675,00		4 748 675,00
75	Autres produits de gestion courante	1,60		1,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	155,24	0,00	155,24
78	Reprise amort., dépréciat ^o et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation - Total		4 849 877,18	0,00	4 849 877,18

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	2 510 338,02
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1	1 360 215,20
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre 121	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat ^o BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		20416,00	20 416,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat ^o des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45 ...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3 ...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	20416,00	20 416,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	18575,2811
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106 I	200000,0011
--------------------------------------	--------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1	238 991,28
---	-------------------

y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

2) Voir liste des opérations d'ordre.

3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

6b) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés ou restant à emlover)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	2 344 280,46	1282795,01	94132,65	0,00	967 352,80
604	Achats d'études, prestations de services	195 000,00	138 347,28	2 160,00	0,00	54 492,72
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	400 000,00	158 328,39	0,00	0,00	241 671,61
6063	Fournitures entretien et petit équi	45 000,00	7 107,35	2 285,38	0,00	35 607,27
6064	Fournitures administratives	25 000,00	3 117,97	0,00	0,00	21 882,03
6066	Carburants	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
607	Achats de marchandises	20 000,00	589,01	657,08	0,00	18 754,91
611	Sous-traitance générale	343 605,46	207 053,71	23 258,22	0,00	113 293,53
6132	Locations immobilières	47 000,00	43 328,00	0,00	0,00	3 672,00
6135	Locations mobilières	25 000,00	21 859,59	1 000,00	0,00	2 140,41
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	350 000,00	282 579,06	29 489,69	0,00	37 931,25
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	1 923,56	0,00	0,00	8 076,44
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6156	Maintenance	220 000,00	121 679,67	6 059,98	0,00	92 260,35
6161	Multirisques	5 000,00	3 562,60	0,00	0,00	1 437,40
6168	Autres	8 000,00	7 376,24	0,00	0,00	623,76
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	44 000,00	17 071,33	1 573,80	0,00	25 354,87
6226	Honoraires	65 000,00	58 091,47	0,00	0,00	6 908,53
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	2 000,00	0,00	0,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	60 000,00	31 383,80	6 956,00	0,00	21 660,20
6236	Catalogues et imprimés	45 000,00	16 453,09	0,00	0,00	28 546,91
6237	Publications	80 000,00	53 947,70	12 100,00	0,00	13 952,30
6238	Divers	68 500,00	61 224,07	4 484,00	0,00	2 791,93
6241	Transports sur achats	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6248	Divers	15 000,00	1 955,79	0,00	0,00	13 044,21
6251	Voyages et déplacements	98 670,00	12 907,05	1 264,03	0,00	84 498,92
6255	Frais de déménagement	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6256	Missions	35 000,00	724,89	0,00	0,00	34 275,11
6257	Réceptions	30 000,00	6 774,69	2 844,47	0,00	20 380,84
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	2 852,92	0,00	0,00	5 147,08
6262	Frais de télécommunications	52 000,00	13 134,83	0,00	0,00	38 865,17
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	335,50	0,00	0,00	4 664,50
6287	Remboursements de frais	10 000,00	1 471,37	0,00	0,00	8 528,63
6288	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6353	Impôts indirects	2 005,00	1 679,64	0,00	0,00	325,36
6358	Autres droits	5 000,00	3 935,44	0,00	0,00	1 064,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 365 000,00	1 651 821,02	0,00	0,00	713 178,98
6312	Taxe d'apprentissage	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	30 000,00	20 528,89	0,00	0,00	9 471,11
6411	Salaires, appointements, commissions	1 332 600,00	924 243,79	0,00	0,00	408 356,21
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	650 000,00	520 770,92	0,00	0,00	129 229,08
6452	Cotisations aux mutuelles	40 000,00	13 654,52	0,00	0,00	26 345,48
6453	Cotisations aux caisses de retraites	160 000,00	117 039,81	0,00	0,00	42 960,19
6458	Cotisations autres organismes sociaux	15 000,00	13 185,59	0,00	0,00	1 814,41
6471	Prestations directes	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	23 400,00	0,00	0,00	0,00	23 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	4 009,50	0,00	0,00	990,50
648	Autres charges de personnel	810 000,00	38 388,00	0,00	0,00	42 612,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	56 875,35	47 489,11	0,00	0,00	9 385,58
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
6512	Droits d'utilisation informatique nuage	50 000,00	47 488,15	0,00	0,00	2 511,85
6518	Autres	6 875,35	1 200,00	0,00	0,00	5 675,35
658	Charges diverses de gestion courante	20,00	1,62	0,00	0,00	18,38
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = 1011+012+014+651		4 766 155,81	2 982 105,80	94 132,65	0,00	1 689 917,36
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)	800 000,00	0,00			800 000,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	800 000,00	0,00			800 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				

MEMORIAL ACTE - BUDGET PRINCIPAL MEMORIAL ACTE - CA (projet de budget) - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits emalovés lou restant à emalover			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		5 596 155,81	2 982 105,80	94 132,65	0,00	2 519 917,36
023	Virement à la section d'investissement	240 000,00				
042	Opérat. ordre transfert entre sections (8)(9)	29 519,19	20 416,00			9 103,19
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	29 519,19	20 416,00			9 103,19
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		269 519,19	20 416,00			249 103,19
043	Opérat. ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		269 519,19	20 416,00			249 103,19
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles, At d'ordre)		5 665 675,03	3 002 521,80	94 132,65	0,00	2 769 020,55
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

Ce chapitre n'existe pas en M. 43.

Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DE 042 = R/ 040.

Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N1)	Crédits emiloub., rou restant à emoloverl			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charaes 121	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes araduils fabriaus, Drestations	150 000,00	10104534	0,00	0,00	48 954,66
701	Ventes produits finis et intermédiaires	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
706	Prestations de services	0,00	88 912,44	0,00	0,00	-88 912,44
707	Ventes de marchandises	15 000,00	12 132,90	0,00	0,00	2 867,10
73	Produits issus de la fiscalité /31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exaloitation	4 748 675,00	4 748 675,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exaloitation	4 748 675,00	4 748 675,00	0,00	0,00	0,00
75	Autresroduils de aestion courante-	0,00	1,60	0,00	0,00	-1,60
7588	Autres	0,00	1,60	0,00	0,00	-1,60
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES /a1= 70+73+74+75+013		4 898 675,00	4 849 721,94	0,00	0,00	48 953,06
76	Produits financiers b\	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceotionnels Ici	0,00	155,24	0,00	0,00	-155,24
7718	Autresroduils exceot. océrat+ cestion	0,00	155,24	0,00	0,00	-155,24
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) 31	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		4898 675,00	4 849 877,18	0,00	0,00	48 797,82
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles at d'ordral		4 898 675,00	4 849 877,18	0,00	0,00	48 797,82
Pour information R 002 Excédent d'exaloitation reoporté de N-1		2 510 338,02				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7816 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

MEMORIAL ACTE - BUDGET PRINCIPAL MEMORIAL ACTE - CA (projet de budget) - 2021

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	19 519,19	6 120,00	3 370,00	10 029,19
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	9 519,19	6 120,00	3 370,00	2919
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	250 000,00	116 233,76	16 001,53	117 764,71
2135	Installations générales, agencements	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	54 273,38	54 273,38	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	24 857,53	8 856,00	16 001,53	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	15 054,09	0,00	0,00	15 054,09
2181	Installations générales, agencements	5 815,00	5 815,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	25 817,43	10 620,70	0,00	15 196,73
2184	Mobilier	40 000,00	16 636,11	0,00	23 363,89
2188	Autres immobilisations corporelles	34 182,57	20 032,57	0,00	14 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		269 519,19	122 353,76	19 371,53	127 793,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		269 519,19	122 353,76	19 371,53	127 793,90
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		269 519,19	122 353,76	19 371,53	127 793,90
Total des dépenses d'investissement de l'exercice					
Pour information		0,00			
Solde d'exécution positif reporté à N-1					

- 1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
6) Les comptes 16.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation IBA régie	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	240 000,00			
040	Opérations ordre transfert entre sections (4)(5)	29 519,19	20416,00		9 103,19
28031	Frais d'études	710,83	0,00		710,83
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 635,20	1 235,00		2 400,20
28135	Installations générales, agencements, ...	1 378,67	1 378,00		0,67
28153	Installations à caractère spécifique	2 401,15	0,00		2 401,15
28182	Matériel de transport	3 770,80	3 770,00		0,80
28183	Matériel de bureau et informatique	16 015,27	12 426,00		3 589,27
28184	Mobilier	1 607,27	1 607,00		0,27
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		269 519,19	20416,00		249103,19
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		269 519,19	20416,00		249 103,19
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		469 519,19	220 416,00	0,00	249 103,19
(= Total des recettes réelles et d'ordre)					
Pour information		18 575,28			
R 001 Solde d'exécution notifié par arrêté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

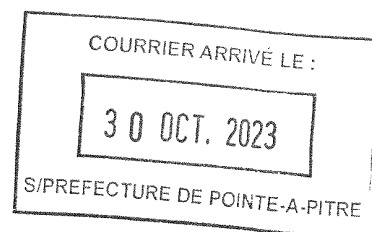
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 16.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = FI 041.



III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A, le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement: maire, président du conseil général, ..

(2) L'assemblée délibérante étant :

SGAR

971-2023-10-23-00012

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-19
Adoption du budget supplémentaire 2023

**Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
du 23 octobre 2023 à 9H00**

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DÉLIBÉRATION N° M-2023/19

Objet: Adoption du budget supplémentaire 2023

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

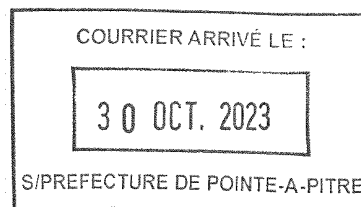
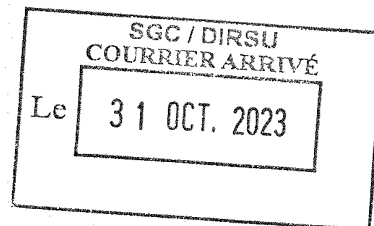
Soit un total de 18 administrateurs

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions :



VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M4,

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01/07/2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe »,

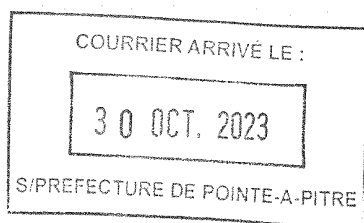
Sur le rapport présenté par le président du conseil d'administration et après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 – de voter le budget supplémentaire 2023 de l'EPCC Mémorial Acte

ARTICLE 2 – ce document est annexé à la présente délibération,

ARTICLE 3 – Le président de l'EPCC MEMORIAL ACTe, la directrice générale par intérim, l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'EPCC MEMORIAL ACTe



Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du conseil d'administration

Ary CHALUS

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE

EPCC - MEMORIAL ACTE

POSTE COMPTABLE DE :

Agence Comptable

EPCC - MEMORIAL ACTE

M4

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

ANNEE 2023



SOMMAIRE

	I. Informations générales
P. 2	Modalité de vote du mouvement
	II. Présentation générale du décision modificative n°1
P. 3	A1 - Vue d'ensemble - Sections
P. 4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
P. 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
P. 6	B1 - Balance générale du mouvement - Dépenses
P. 7	B2 - Balance générale du mouvement - Recettes
	III. Vote du décision modificative n°1
P. 8-10	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles
P. 11-12	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles
P. 13-14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
P. 15-16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
P. 17-18	B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles
	IV. Annexes
	A - Eléments du bilan
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition des prêteurs
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux
	A1.3 - Autres dettes
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
	A3.1 - Etat des provisions
	A3.2 - Etalement des provisions
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
	A5.1 - Etat des ventilations des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif
	A6 - Etat des charges transférées
	A7 - Détail des opérations pour le compte de Tiers
	B - Engagements hors bilan
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
	B1.3 - Etat des contrats crédits-bail
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés
	B1.6 - Etat des engagements reçus
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
	C - Autres éléments d'informations
	C1.1 - Etat du personnel au 31/12/N
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 31/12/N
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
	D - Arrêté et signatures
P. 21	Arrêté et signatures

Jointes Sans objet

I. INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITE DE VOTE DU MOUVEMENT	

I - L'assemblée a voté le budget de l'exercice :

- au niveau (1) pour la section d'exploitation.
- au niveau (1) pour la section d'investissement ;
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipements" de l'état III B 3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement"

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement
- budgétaires (délibération N° du)

V. Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du conseil administratif N-1

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article"

(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 817 500,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	
=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 817 500,00
		363 500,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) <small>(y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	67 000,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	
=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	67 000,00
		146 575,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 884 500,00	510 075,00
----------------------------	---------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N I	Reste à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractères générales	3 696 580,00	0,00	2 380 500,00	2 380 500,00	6 077 080,00
012	Charges de personnel	2 771 974,00	0,00	358 000,00	358 000,00	3 129 974,00
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	80 000,00
	Total des dépenses de gestion de service	6 518 554,00	0,00	2 768 500,00	2 768 500,00	9 287 054,00
67	Charges exceptionnelles	130 438,00	0,00	0,00		130 438,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	6 648 992,00	0,00	2 817 500,00	2 817 500,00	9 466 492,00
	TOTAL	6 648 992,00	0,00	2 817 500,00	2 817 500,00	9 466 492,00
D002 RESULTATS REPORTEES						

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 466 492,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N I	Reste à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	100 000,00	0,00	313 500,00	313 500,00	413 500,00
74	Subventions d'exploitation	4 748 675,00	0,00	0,00		4 748 675,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion de service	4 848 675,00	0,00	313 500,00	313 500,00	5 162 175,00
77	Produits exceptionnels	47 599,00	0,00	50 000,00	50 000,00	97 599,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	4 896 274,00	0,00	363 500,00	363 500,00	5 259 774,00
	TOTAL	4 896 274,00	0,00	363 500,00	363 500,00	5 259 774,00
R002 RESULTATS REPORTEES						

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 259 774,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	-2 454 000,00
--	----------------------

(1) Cf. I - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(11) Soit de l'opération DE 023 + DE 042 + RE 042 ou soit de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU DECISION MODIFICATIVE N°1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N I	Reste à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	74 180,00	0,00	57 000,00	57 000,00	131 180,00
23	Immobilisations en cours	10 395,00	0,00	0,00		10 395,00
	Total des dépenses d'équipement	84 575,00	0,00	67 000,00	67 000,00	151 575,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	84 575,00	0,00	67 000,00	67 000,00	151 575,00
	TOTAL	84 575,00	0,00	67 000,00	67 000,00	151 575,00
D001 RESULTATS REPORTES						

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	151 575,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N I	Reste à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
10	Apports, dotations et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00		0,00
11	Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	0,00	0,00	0,00		0,00
12	Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	97 575,00	97 575,00	97 575,00
040	Opération ordre transfert entre sections	0,00	0,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	146 575,00	146 575,00	146 575,00
	TOTAL	0,00	0,00	146 575,00	146 575,00	146 575,00
R001 RESULTATS REPORTES						

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	146 575,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	-2 454 000,00
--	----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	II
BALANCE GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	B1

1 - DEPENSES (du présent du décision modificative n°1 + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
011	Charges à caractères générales	2 380 500,00		2 380 500,00
012	Charges de personnel	358 000,00		358 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00		30 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00		0,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	49 000,00		49 000,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0,00		0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	2 817 500,00	0,00	2 817 500,00

+

D002 RESULTATS REPORTEES	
---------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 817 500,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00		10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 000,00		57 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	67 000,00	0,00	67 000,00

+

D001 RESULTATS REPORTEES	
---------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 000,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	II
BALANCE GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	B2

2 - RECETTES (du présent du décision modificative n°1 + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	313 500,00		313 500,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00		0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000,00		50 000,00
	Recettes d'exploitation - Total	363 500,00	0,00	363 500,00

+

R002 RESULTATS REPORTEES	
---------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	363 500,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES (sauf 106)	0,00		0,00
11	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBITEUR)	0,00		0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	0,00		0,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		49 000,00	49 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		97 575,00	97 575,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	146 575,00	146 575,00

+

R001 RESULTATS REPORTEES	
---------------------------------	--

+

Affectation aux comptes 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	146 575,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

II - PRESENTATION GENERALE DU DECISION MODIFICATIVE N°1	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Four mémoire (Primitif N) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractères générales	3 696 580,00	2 380 500,00	2 380 500,00
60225	Fournitures de bureau	4 500,00	0,00	0,00
604	Achats d'études et prestations de services	350 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	560 000,00	200 000,00	200 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	30 000,00	80 000,00	80 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	1 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	10 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	775 480,00	1 650 000,00	1 650 000,00
6132	Locations immobilières	45 000,00	25 000,00	25 000,00
6135	Locations mobilières	90 000,00	60 000,00	60 000,00
61521	Batiments publics	500 000,00	100 000,00	100 000,00
61523	Réseaux	0,00	0,00	0,00
61528	Autres	25 000,00	0,00	0,00
61551	Matériels roulants	500,00	0,00	0,00
61558	Autres biens immob.	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	385 000,00	60 000,00	60 000,00
6161	Multirisques	15 000,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	0,00	0,00
6168	Autres	10 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	15 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	180 000,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	10 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	250 000,00	110 000,00	110 000,00
6232	Echantillons	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	55 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	30 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	120 000,00	40 000,00	40 000,00
6241	Transports sur achats	6 000,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	65 000,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	8 500,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	65 000,00	25 000,00	25 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	32 000,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6287	Remboursement de frais	8 500,00	0,00	0,00
6288	Autres	500,00	2 000,00	2 000,00
635111	CFE	10 000,00	0,00	0,00
63514	Taxe de véhicule de société	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	1 600,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	7 000,00	2 500,00	2 500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	2 771 974,00	358 000,00	358 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	0,00	0,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	5 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	5 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 825 474,00	270 000,00	270 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6412	Congés payés	0,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
64198	Autre remboursement	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	685 000,00	42 000,00	42 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	20 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 000,00	0,00	0,00
6459	Remb sur charges SS	0,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	75 000,00	30 000,00	30 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 000,00	30 000,00	30 000,00
6512	Informatique en nuage	49 990,00	30 000,00	30 000,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00
6532	Frais missions élus et CA	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE	6 518 554,00	2 768 500,00	2 768 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 438,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires	0,00	0,00	0,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00
6717	Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	130 438,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	49 000,00	49 000,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	49 000,00	49 000,00
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0,00	0,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéf	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 648 992,00	2 817 500,00	2 817 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	6 648 992,00	2 817 500,00	2 817 500,00
			+
		RESTES A REALISER N-1	0,00
			+
		D002 RESULTATS REPORTEES	0,00
			=
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES			2 817 500,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	100 000,00	313 500,00	313 500,00
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	0,00	0,00	0,00
7061	Prestations de services - Billetterie	100 000,00	250 000,00	250 000,00
7062	Prestations de services - Visites	0,00	3 500,00	3 500,00
707	Ventes de marchandises	0,00	40 000,00	40 000,00
7083	Locations diverses	0,00	20 000,00	20 000,00
7087	Bonifications obtenues des clients et primes sur ventes	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements, ...)	0,00	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
7588	Produits divers de gestion courantes	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE	4 848 675,00	313 500,00	313 500,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 599,00	50 000,00	50 000,00
7711	Débits et Pénalités reçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	47 599,00	50 000,00	50 000,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	4 896 274,00	363 500,00	363 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	4 896 274,00	363 500,00	363 500,00
			+
		RESTES A REALISER N-1	0,00
			+
		R002 RESULTATS REPORTEES	0,00
			=
TOTAL DES RECETTES CUMULEES			363 500,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) Cl. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	10 000,00	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 180,00	57 000,00	57 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements constructions (cpté 2131)	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	74 180,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	42 000,00	42 000,00
2184	Mobilier	0,00	15 000,00	15 000,00
2188	Autres	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 395,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2314	Const s/soi d'autrui	0,00	0,00	0,00
2315	Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 395,00	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT	84 575,00	67 000,00	67 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	84 575,00	67 000,00	67 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	84 575,00	67 000,00	67 000,00
			+
		RESTES A REALISER N-1	0,00
			+
		D001 RESULTATS REPORTES	0,00
			=
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES			67 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
11	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBITEUR)	0,00	0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	0,00	0,00
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00	0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	0,00	0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	97 575,00	97 575,00
	Virement à la section d'exploitation	0,00	97 575,00	97 575,00
040	Opération ordre transfert entre sections	0,00	49 000,00	49 000,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	4 000,00	4 000,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractères spécifiques	0,00	3 000,00	3 000,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	7 000,00	7 000,00
28182	Matériel de transport	0,00	20 000,00	20 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	12 000,00	12 000,00
28184	Mobilier	0,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	146 575,00	146 575,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	146 575,00	146 575,00
			+
			RESTES A REALISER N-1
			0,00
			+
			R001 RESULTATS REPORTEES
			0,00
			=
			TOTAL DES RECETTES CUMULEES
			146 575,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU DÉCISION MODIFICATIVE N°1	III
DÉTAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N°

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)

--	--	--	--	--

Besoin de financement (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement (c+d) - (a+b)	

Détail du calcul des ICNE au compte

Montant des ICNE de l'exercice

- Montant des ICNE de l'exercice N-1

= Différence ICNE N - ICNE N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSE

Art.(I)	Libellé (I)	Dépenses votées	
	DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D	I	0,00
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C	II	0,00
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00
275	Dépôts et cautionnements versés		0,00

	Opérations de l'exercice	Solde d'exécution D001	Cumul
Dépense	0,00	0,00	0,00

Art.	Libellé	Montant
16449		
166		
Total		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTE

Art.(I)	Libellé (I)	Recettes votées
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = G+H+J+K		III 146 575,00
Ressources propres externes (G)		0,00
1068	Autres réserves	0,00
Autres recettes financières (H)		
110	Report à nouveau (solde créditeur)	
119	Report à nouveau (solde débiteur)	
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	
Transferts entre sections (J)		49 000,00
28184	Mobilier	3 000,00
28031	Frais d'études	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	4 000,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00
28133	Installations à caractères spécifiques	3 000,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	7 000,00
28182	Matériel de transport	20 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00
Virement de la sect. exploitation (K)		97 575,00
	Virement à la section d'exploitation	97 575,00

	Opérations de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R106.	Cumul
Recettes	146 575,00	95 768,00	0,00	146 575,00

Art.	Libellé	Montant
16449		
166		
Total		

(1) - Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4

	Montant
Dépenses financières	0,00
Recettes financières	146 575,00
Solde (recettes - dépenses)	146 575,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées	146 575,00
Résultat hors charges transférées	146 575,00

- (1) . Indiquer le signe algébrique
 (2) . Ces charges peuvent être financées par emprunt

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : .../.../...

Présenté par le

(1),

A

, le

Le

(1),

Délibéré par

(2), Réuni en session

A

, le

Les membres

Certifié exécutoire par le

(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

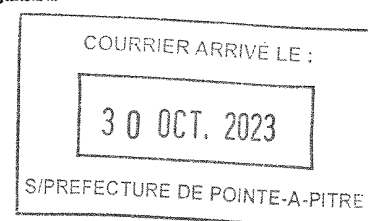
et de la publication le

A

, le .../.../...

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...

(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ...



SGAR

971-2023-11-23-00001

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-20
Création des postes budgétaires de l'ensemble
du personnel

**Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
du 23 octobre 2023 à 9H00**

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DÉLIBÉRATION N° M-2023/20

Objet : Création des postes budgétaires de l'ensemble du personnel

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

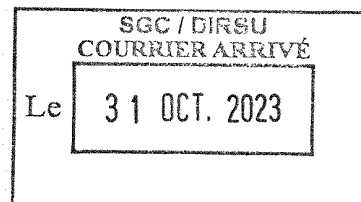
Soit un total de 18 administrateurs

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions :



Sur le rapport présenté par le président du conseil d'administration et après en avoir délibéré

- Vu** le Code général des collectivités territoriales , L1431-1 et R1431-1 ;
- Vu** le code du travail, L 1224-1, L 1224-7, 10 ou 12 du code du travail ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le MEMORIAL ACTe (MACTe) ;
- Vu** les statuts de l'établissement ;
- Vu** la délibération n° 19.IX.19 du 01/10/2019 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'Administration du MEMORIAL ACTe;
- Vu** le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux EPCC ;
- Vu** le code général de la fonction publique (CGFP) et notamment ses articles L313-1, L332-8 à L332-14 et L412-5 ;
- Vu** le budget de la région de l'EPCC Mémorial Acte ;

Considérant que lorsqu'il survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise ;

Considérant le transfert des agents de la SEM à l'EPCC Mémorial Acte nécessitant la création d'emplois à temps complet suite à la fin de la mission d'exploitation du Mémorial ACTe par la SEM PATRIMONIALE ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'être en conformité avec les exigences de l'article L. 313-1 du CGFP confirmant la création des emplois et précisant notamment la nature des fonctions et le niveau de rémunération.

DECIDE

Article 1 : La création d'emplois permanents à temps complet selon la convention collective du spectacle telle que précisée au tableau des emplois et des effectifs annexé à la présente délibération.

Article 2 : Que ces créations corrigent une situation soulevée par la CRC dans ses recommandations issues du rapport en date du 12 Aout 2023 ;

Article 3 : D'imputer cette dépense au chapitre 012 du budget 2023 du Mémorial Acte.

Article 4 : D'autoriser la directrice générale par intérim à signer les contrats de recrutement.

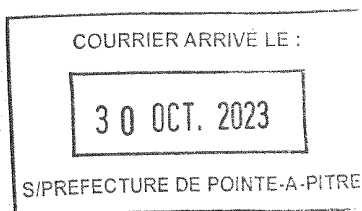
Article 5 : Le président de l'EPCC Mémorial ACTe, la directrice générale par intérim, l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du conseil d'administration



Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

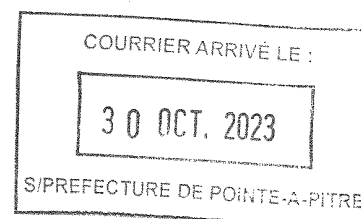
Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

**Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
du 23 octobre 2023 à 9H00**

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° N°_M-2023/20**Liste des emplois**

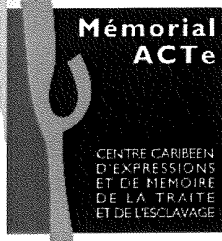
Emploi	Nombre
Agent comptable	1
Agent boutique	2
AGENT D'ACCUEIL BOUTIQUE BILLETÉRIE	3
AGENT D'ENTRETIEN	1
AGENT GENEALOGIE	1
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	2
CHARGE PROJET RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PUBLIC ADO	1
Chargée de documentation	1
Chargée de gestion des collections	1
Chargée de mission auprès de la directrice générale	1
Coordinatrice administrative	1
Coordinatrice culturelle	1
DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM	1
GUIDE ANIMATEUR	4
INGENIEUR REGISSEUR	1
RESP. COMMERCIAL ET MARK.	1
RESP. PROGRAM. ARTI ET CULTURELLES	1
Responsable du pôle Recettes et Commercialisation	1
Responsable Logistique et auditorium	1
Responsable médias et documentation	1
Responsable Travaux et maintenance	1
Secrétaire de direction	1
SECRETAIRE GENERALE	1
TOTAL	30



SGAR

971-2023-10-23-00015

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-24
Signature d'un protocole transactionnel entre le
MACTe et la SAS AFFICHAGE



**Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
Du 23 octobre 2023 à 9H00**

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DELIBERATION N° M-2023/24

**Objet : Signature d'un protocole transactionnel entre le MACTe et la SAS AFFICHAGE
CLG**

Le Conseil d'administration réuni en sa séance du vendredi 20 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS, président du Conseil d'Administration du Mémorial ACTe

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

Soit au total 18 Administrateurs :

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour :

Contre : 17

Abstentions : 1

Après en avoir délibéré

COURRIER ARRIVÉ LE :

30 OCT. 2023

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le MEMORIAL ACTe (MACTe) ;
- Vu les statuts de l'établissement ;
- Vu la délibération n° 19.IX.19 du 19/09/2019 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'Administration du MEMORIAL ACTe ;
- Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux EPCC ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu La circulaire du 6 février 1995 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;
- Vu les articles 2044, 2045 et suivant du code civil ;
- Vu La circulaire du 7 septembre 2009 (NOR : ECEM0917498C) relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;
- Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits

Considérant l'accord verbal du Mémorial ACTe portant sur l'achat des prestations de publicité et d'affichage dans le cadre d'une campagne d'information de l'exposition de Victor SAINCILY « ZONBe Monde invisible » du 27 mai au 31 Décembre 2023 au Mémorial ACTe par la société **S.A.S Affichage CLG** ;

Considérant que le prestataire n'a pas reçu le paiement pour les prestations effectuées dont le montant total est évalué au 30 septembre 2023 à **16.747,59 €HT** (seize mille sept-cent-quarante-sept euros, et cinquante-neuf centimes) ;

Considérant qu'une contestation pourra naître de ce fait pour le non-paiement des prestations réalisées pendant cette période ;

Considérant que l'article 2044 du Code civil permet de conclure une transaction qui constitue « *un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître* »

Considérant qu'une convention de transaction peut avoir pour objet la résolution des difficultés d'exécution des contrats (art 1.2 de la circulaire du 07 septembre 2009) ;

Considérant qu'il a été convenu, d'un commun accord entre les parties que le montant de la régularisation versée par le Mémorial ACTe serait arrêté à **16.747,59 euros HT** représentant les dépenses utiles qui lui seraient imputées si le juge en est saisi, ce que la société **S.A.S Affichage CLG** accepte ;

Que pour prévenir un contentieux indemnitaire et dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il convient aujourd'hui d'établir une transaction en application de l'article 2044 du code civil, transaction qui permettra de payer la facture de la société **S.A.S Affiche CLG** des prestations qu'elle a réalisées pour un montant de **16.747,59 euros HT** ;

Sur le rapport présenté par le président de l'**EPCC Mémorial ACTe** et après avoir en délibéré.

DECIDE

Article 1 : De ne pas autoriser la démarche transactionnelle pour régulariser la situation de la société **S.A.S Affichage CLG** pour l'achat des prestations de publicité et d'affichage dans le cadre de la campagne d'information de **l'exposition de Victor SAINILY « ZONBe Monde invisible » au 27 mai au 31 Décembre 2023** au Mémorial ACTe ;

Article 2 : D'autoriser la directrice générale par intérim à renégocier avec l'entreprise sur le montant de l'indemnité à verser.

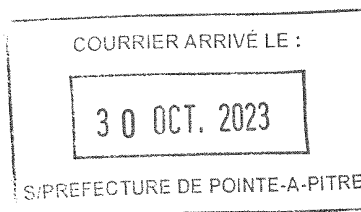
Article 3 : Le président de l'**EPCC Mémorial ACTe.**, la directrice générale par intérim, le payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'**EPCC Mémorial ACTe**.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du Conseil d'administration



Ary CHALUS



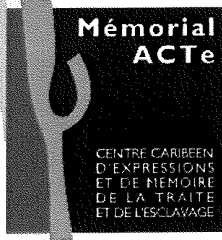
Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

SGAR

971-2023-10-23-00016

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-25
Signature d'un protocole transactionnel entre le
MACTe et la SAS EGER GUADELOUPE



**Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
Du 23 octobre 2023 à 9H00**

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DELIBERATION N° M-2023/25

Objet : Signature d'un protocole transactionnel entre le MACTe et la SAS EGER GUADELOUPE

Le Conseil d'administration réuni en sa séance du vendredi 20 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS, Président du Conseil d'administration du Mémorial ACTe

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés): 2

Soit un total de 18 Administrateurs

Le quorum étant atteint, Nombre de suffrages

exprimés : 18

Pour : 17

Contre :

Abstentions : 1

Après en avoir délibéré



Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1^{er} juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé : Le Mémorial ACTe (MACTe) ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération 19.IX.19 du 19/09/2019 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du MACTe ;

Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux E.P.C.C. ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la circulaire du 6 février 1995 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement des conflits ;

Vu les articles 2044, 2045 et suivants du code civil ;

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 (NOR : ECEM0917498C) relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits.

Considérant les engagements existants entre le Mémorial ACTe et la société EGER aux termes d'un achat de prestations de maintenance multi technique des installations électriques ;

Considérant que le code de la commande publique s'applique à l'EPCC et qu'au regard du statut de l'établissement, il est irrégulier de poursuivre avec le prestataire au-delà de la durée du contrat au risque de méconnaître les principes de la commande publique ;

Considérant que toutefois, la poursuite des prestations était indispensable dans le but de garantir la continuité du service public, le bon fonctionnement du site et la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant que le prestataire n'a pas reçu l'ensemble de ses paiements pour les prestations effectuées pour la période allant du mois de janvier 2023 à ce jour ;

Considérant qu'une contestation pourra naître de ce fait pour le non-paiement des prestations réalisées pendant cette période ;

Considérant que l'article 2044 du Code civil permet de conclure une transaction qui constitue « *un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître* »

Considérant qu'une convention de transaction peut avoir pour objet la résolution des difficultés d'exécution des contrats (art 1.2 de la circulaire du 07 septembre 2009) ;

Considérant qu'il a été convenu, d'un commun accord entre les parties que le montant de

l'indemnité versée par l'EPCC Mémorial ACTe serait arrêté à **39.713,64€** (trente-neuf mille sept-cent-treize euro et soixante-quatre centimes) €H représentant les dépenses utiles qui lui seraient imputées si le juge en est saisi, ce que la société **SAS EGER GUADELOUPE** accepte ;

Que pour prévenir un contentieux indemnitaire et dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il convient aujourd'hui d'établir une transaction en application de l'article 2044 du code civil, transaction qui permettra d'indemniser la société EGER des prestations qu'elle a réalisées pour un montant de **39.713,64€ HT** (trente-neuf mille sept-cent-treize euro et soixante-quatre centimes) ;

Sur le rapport présenté par le président de l'EPCC Mémorial ACTe et après en avoir délibéré.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la démarche transactionnelle pour indemniser la société **SAS EGER GUADELOUPE** des missions dont elle s'est acquittée pour assurer des missions de gardiennage et de sécurité incendie du **Mémorial ACTe** allant du mois de janvier 2023 au 05 Mai 2023.

Article 2 : D'autoriser la directrice générale par intérim à signer le protocole transactionnel relatif à cette affaire et précisant notamment les modalités de versement de l'indemnité.

Article 3 : Cette dépense est imputée au budget 2023 de l'EPCC Mémorial ACTe.

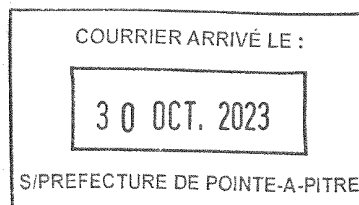
Article 4 : Le président du l'EPCC Mémorial ACTe, la directrice générale par intérim, le payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du Conseil d'Administration

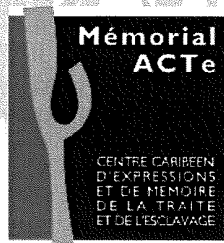


Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caraïbéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr



PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
Portant sur le maintien des prestations de maintenance
multitechnique des installations électriques Mémorial ACTe

Entre,

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Mémorial ACTe », immatriculé au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Pointe à Pitre sous le numéro 853113983, dont le siège social est situé Rue Raspail, cité DARBOUSSIER – 97110 POINTE A PITRE,

Représenté par madame Manuella MOUTOU Directrice générale par intérim, dûment autorisée par délibération n°8.V.23 du 03 Octobre 2023 à signer la présente convention.

D'une part,

Et

La société S.A.S EGER GUADELOUPE, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Pointe-à-Pitre sous le numéro 311 772 925 00047 Dont le siège social est situé BP30 97175 Les Abymes Cedex

Représentée par monsieur Michel JANKY, dûment habilité à l'effet des présentes

D'autre part,

PREAMBULE

Les parties soussignées entendent préalablement rappeler ce qui suit :

Le Mémorial ACTe a conclu à la suite d'une mise en concurrence par devis, un accord d'achat de prestation de maintenance multi technique des installations électriques avec la société la société S.A.S EGER GUADELOUPE ;

La crise de gouvernance qui a impacté l'établissement depuis le 14 juin 2020 jusqu'à aujourd'hui entravant le bon fonctionnement de l'administration a rendu impossible le paiement des factures dans les délais conformément aux règles de la comptabilité publique.

De nombreux échanges ont été engagés avec la société S.A.S EGER GUADELOUPE pour permettre le paiement des prestations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, jusqu'au 5 mai 2023 entraînant des réclamations de la société pour non-paiement élevés

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

39.713,64€ HT (trente-neuf mille sept-cent-treize euro et soixante-quatre centimes)

Il n'est pas contestable que l'exécution des prestations par la société a pu causer un préjudice susceptible de réparation si un juge en est saisi.

Qu'il a été convenu d'un commun accord entre les parties que le montant de l'indemnité versée par l'EPCC Mémorial ACTe serait arrêté à **39.713,64€** (trente-neuf mille sept-cent-treize euro et soixante-quatre centimes) représentant les dépenses utiles correspondant au service fait de l'ensemble des factures consistant à vérifier que les prestations ont été réellement exécutées conformément aux exigences formulées qui lui seraient imputées si le juge en est saisi, ce que la société S.A.S EGER GUADELOUPE accepte.

IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES

Article 1er : OBJET DU PRESENT PROTOCOLE

L'objet du présent protocole est de permettre d'éviter tout contentieux entre les parties et de déterminer les conditions dans lesquelles l'EPCC Mémorial ACTe pourra indemniser la société S.A.S EGER GUADELOUPE du non-paiement des prestations destinées à assurer la maintenance multi technique des installations électriques et de sécurité incendie du site du MACTe et s'analyse comme une transaction au sens de l'article 2044 du code civil.

Article 2 : MONTANT DE L'INDEMNISATION

Les parties conviennent par la présente transaction qui emporte règlement au bénéfice de la société S.A.S EGER GUADELOUPE d'une somme de **39.713,64€** (trente-neuf mille sept-cent-treize euro et soixante-quatre centimes) en contrepartie de ses prétentions au titre des préjudices invoqués du fait de l'exécution des prestations rendues indispensables dans le but de garantir la continuité du service public, le bon fonctionnement du site et la sécurité des personnes et des biens.

Article 3 : LES OBLIGATIONS DES PARTIES

La S.A.S EGER GUADELOUPE déclare avoir obtenu par cette indemnisation la réparation intégrale de son préjudice et prétend en conséquence renoncer à toute autre prétention afférente, recours, réclamations en rapport avec cette affaire.

L'EPCC Mémorial ACTe s'engage à procéder au règlement de la somme de **39.713,64€** euros HT (trente-neuf mille sept-cent-treize euro et soixante-quatre centimes) à la société S.A.S EGER GUADELOUPE à compter de la notification de la présente convention qui met fin à la réclamation et à une éventuelle contestation de sa part.

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage

Du Boussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

COURRIER ARRIVÉ LE :

30 OCT. 2023

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

2

Article 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Le montant de ce protocole transactionnel sera financé sur le budget **2023 de l'EPCC Mémorial ACTe** selon les règles de la comptabilité publique par mandatement administratif.

Article 5 : DECLARATION DES PARTIES

Il est convenu entre les signataires que le présent protocole transactionnel est conclu d'un commun accord entre les parties par référence aux articles 2044 et suivant du Code Civil, et que dès lors, suivant l'article 2052 du même Code, ledit protocole devra être vu comme ayant entre les parties l'autorité de la chose jugée qui s'y trouve attachée, et ne pourra être attaqué pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion.

Article 6 : COMPETENCE D'ATTRIBUTION

Les parties conviennent que tout litige relatif à l'exécution du présent protocole relèvera de la compétence du tribunal administratif de Guadeloupe.

Fait à Pointe-à-pitre en 4 exemplaires, le

Pour la Société
S.A.S EGER GUADELOUPE

Pour l'EPCC Mémorial ACTe
La directrice générale par interim

Michel JANKY

Manuella MOUTOU



SGAR

971-2023-10-23-00017

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-26
Signature d'un protocole transactionnel entre le
MACTe et la SARL EGIS



Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
Du 23 octobre 2023 à 9H00
Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DELIBERATION N° M-2023/26

Objet : Signature d'un protocole transactionnel entre le MACTe et la SARL E.G.I.S.

Le Conseil d'administration réuni en sa séance du vendredi 20 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS, Président du Conseil d'administration du Mémorial ACTe

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés): 2

Soit un total de 18 Administrateurs

Le quorum étant atteint,

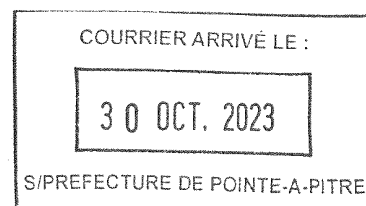
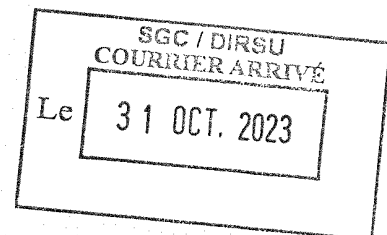
Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 17

Contre :

Abstentions : 1

Après en avoir délibéré



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1^{er} juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé : Le Mémorial ACTe (MACTe) ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération 19.IX.19 du 19/09/2019 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du MACTe ;

Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux E.P.C.C. ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la circulaire du 6 février 1995 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement des conflits ;

Vu les articles 2044, 2045 et suivants du code civil ;

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 (NOR : ECEM0917498C) relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits.

Considérant les engagements existants entre le Mémorial ACTe et la société E.G.I.S. aux termes de la signature et de la notification du marché de gardiennage et de sécurité incendie du Mémorial ACTe référencé 16F001, en date du 04 Octobre 2016, reconduit trois (3) fois par tacite reconduction jusqu'au 04 OCTOBRE 2020 ;

Considérant les avenants n°1 (jusqu'au 04 Juin 2021), n°2 (jusqu'au 04 septembre 2021), n°3 jusqu'au 31 décembre 2021 et d'une prolongation par un avenant n°4 au regard de la crise sanitaire de la Covid 2019 et de la crise de gouvernance au sein de l'établissement ;

Considérant le protocole d'accord transactionnel du 31 mars 2022 portant sur le maintien des prestations de gardiennage et sécurité incendie du Mémorial ACTe par la société E.G.I.S. ;

Considérant que le code de la commande publique s'applique à l'EPCC et qu'au regard du statut de l'établissement, il est irrégulier de poursuivre avec le prestataire au-delà de la durée du contrat au risque de méconnaître les principes de la commande publique ;

Considérant que toutefois, la poursuite des prestations était indispensable dans le but de garantir la continuité du service public, le bon fonctionnement du site et la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant que le prestataire n'a pas reçu l'ensemble de ses paiements pour les prestations effectuées pour la période allant du mois de janvier 2023 à ce jour ;

Considérant qu'une contestation pourra naître de ce fait pour le non-paiement des prestations réalisées pendant cette période ;

Considérant que l'article 2044 du Code civil permet de conclure une transaction qui constitue « *un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître* »

Considérant qu'une convention de transaction peut avoir pour objet la résolution des difficultés d'exécution des contrats (art 1.2 de la circulaire du 07 septembre 2009) ;

Considérant qu'il a été convenu, d'un commun accord entre les parties que le montant de l'indemnité versée par l'**EPCC Mémorial ACTe** serait arrêté à **628 657,34 euros HT (six cent vingt-huit mille six-cent-cinquante-sept euros et trente-quatre centimes)** représentant les dépenses utiles qui lui seraient imputées si le juge en est saisi, ce que la société E.G.I.S. accepte ;

Que pour prévenir un contentieux indemnitaire et dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il convient aujourd'hui d'établir une transaction en application de l'article 2044 du code civil, transaction qui permettra d'indemniser la société E.G.I.S. des prestations qu'elle a réalisées pour un montant de **628 657,34 euros HT (six cent vingt-huit mille six-cent-cinquante-sept euros et trente-quatre centimes) HT**

Sur le rapport présenté par le président de l'EPCC Mémorial ACTe et après en avoir délibéré.

D E C I D E

Article 1 : D'autoriser la démarche transactionnelle pour indemniser la société E.G.I.S. des missions dont elle s'est acquittée pour assurer des missions de gardiennage et de sécurité incendie du **Mémorial ACTe** allant du mois de janvier 2023 jusqu'à ce jour.

Article 2 : D'autoriser la directrice générale par intérim à signer un avenant n°5 avec la société E.G.I.S. afin d'assurer la continuité du service public et assurer la sécurité des personnes fréquentant le site du MACTe, qui pendra définitivement fin le 31 décembre 2023 afin de donner au pouvoir adjudicateur un délai suffisant pour la passation et l'attribution d'un marché public transactionnel relatif à cette affaire et précisant notamment les modalités de versement de l'indemnité.

Article 3 : D'autoriser la directrice générale par intérim à signer le protocole transactionnel relatif à cette affaire et précisant notamment les modalités de versement de l'indemnité.

Article 4 : Cette dépense est imputée au budget 2023 de l'EPCC Mémorial ACTe.

Article 5 : Le président du l'EPCC Mémorial ACTe, la directrice générale par intérim, le payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du Conseil d'Administration

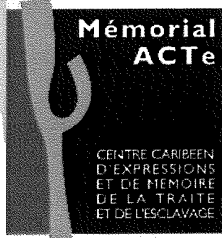


Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caraïbéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr



PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
Portant sur le maintien des prestations de gardiennage
Et de sécurité Incendie du Mémorial ACTe

Entre,

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Mémorial ACTe », immatriculé au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Pointe à Pitre sous le numéro 853113983, dont le siège social est situé Rue Raspail, cité DARBOUSSIER – 97110 POINTE A PITRE,

Représenté par madame Manuella MOUTOU Directrice générale par intérim, dûment autorisée par délibération n°8.V.23 du 06 Octobre 2023 à signer la présente convention.

D'une part,

Et

La société Entreprise de Gardiennage d'Intervention et de Sécurité- dite SARL EGIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Pointe à Pitre sous le numéro 409101474 dont le siège social est situé 7 Lotissement l'Aiguille – 97128 GOYAVE

Représentée par madame Melissa EMMANUEL gérante, dûment habilitée à l'effet des présentes

D'autre part,

PREAMBULE

Les parties soussignées entendent préalablement rappeler ce qui suit :

Le Conseil Régional par délibération a créé le MEMORIAL ACTe et a conclu à la suite d'un appel d'offre, un contrat de marché public portant sur des prestations de Gardiennage et Sécurité Incendie du Mémorial ACTe avec la Société EGIS, référencé 16F001 en date du 04 Octobre 2016, reconduit (3) fois par tacite reconduction comportant un montant minimum de 600 000 euros HT et un montant maximum de 1600 000 euros HT.

Ces prestations concernent le site du **Mémorial ACTe**, sis au quartier Darboussier à POINTE-A-PITRE, qui comprend deux (2) bâtiments principaux nommés CAV1, CAV2 et CAV3, le morne Mémoire qui contient le forum, la table d'orientation, la vinaigrerie et le Glacier.



Le bâtiment principal (CAV1) contient les deux salles d'expositions (permanente et temporaire), la terrasse événementielle et le restaurant gastronomique.
Le bâtiment secondaire (CAV2) contient la salle polyvalente et le CAV3 correspond restaurant Bistro.

Ce contrat notifié le **04 Octobre 2016** est arrivé à terme le **04 octobre 2020** et a fait l'objet de 3 avenants successifs, les avenants n°1 (jusqu'au 04 Juin 2021), n°2 (jusqu'au 04 septembre 2021), n°3 jusqu'au 31 décembre 2021 et d'une prolongation par un avenant n°4 au regard de la crise sanitaire de la Covid 2019 et de la crise de gouvernance au sein de l'établissement.

Transformé en **EPCC le 1^{er} juillet 2019**, et au regard de ses statuts, le code de la commande publique s'applique donc à l'établissement et il a été irrégulier de poursuivre l'exécution des prestations avec le prestataire au-delà de la durée du contrat dû au non-respect des règles de la commande publique par l'ancienne directrice générale.

Aussi, la crise de gouvernance qui a impacté l'établissement depuis le 14 juin 2020 jusqu'à aujourd'hui entravant le bon fonctionnement de l'administration a rendu impossible le lancement d'une nouvelle consultation et conduisait à poursuivre l'exécution des prestations avec la société **SARL EGIS** dans le but de garantir la continuité du service public, le bon fonctionnement du site et la sécurité des personnes et des biens en attendant la mise en place des publicités nécessaires s'agissant de ces prestations objet du contrat conformément au code de la commande publique dès le 1^{er} janvier

De nombreux échanges ont été engagés avec la société **SARL EGIS** pour permettre le paiement des prestations effectuées du **1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023** en l'absence de marché public entraînant des réclamations de la société et une demande de réparation des préjudices subis élevés à **661 744,57 euros HT** (six cent soixante et un mille, sept-cent-quarante-quatre euros et cinquante-sept centimes en lettre) €HT ainsi que la signature d'un avenant n°5 qui pendra définitivement fin le **31 décembre 2023** afin de donner au pouvoir adjudicateur un délai suffisant pour la passation et l'attribution d'un marché public.

L'instruction de la demande conduit l'établissement public à retenir un niveau d'indemnisation à hauteur de **628 657,34 euros HT** (six cent vingt-huit mille six-cent-cinquante-sept euros et trente-quatre centimes) correspondant à 5% de réduction couvrant la totalité des dépenses utiles hors bénéfice qui ne correspond pas aux prétentions initiales mais auquel celui-ci est susceptible de consentir au titre des concessions réciproques de l'article 2044 du code civil.

Il n'est pas contestable que l'exécution des prestations par la société a pu causer un préjudice susceptible de réparation si un juge en est saisi.

Qu'il a été convenu d'un commun accord entre les parties que le montant de l'indemnité versée par l'**EPCC Mémorial ACTe** serait arrêté à **628 657,34 euros HT** (six cent vingt-huit mille six-cent-cinquante-sept euros et trente-quatre centimes) représentant les dépenses utiles correspondant au service fait de l'ensemble des factures consistant à vérifier que les prestations ont été réellement exécutées conformément aux exigences

Mémorial ACTe Centre Caraïbéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

formulées qui lui seraient imputées si le juge en est saisi, ce que la société **SARL EGIS** accepte.

IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES

Article 1er : OBJET DU PRESENT PROTOCOLE

L'objet du présent protocole est de permettre d'éviter tout contentieux entre les parties et de déterminer les conditions dans lesquelles l'**EPCC Mémorial ACTe** pourra indemniser la société **SARL EGIS** du non-paiement des prestations destinées à assurer la continuité de services de gardiennage et de sécurité incendie du site du **MACTe** et s'analyse comme une transaction au sens de l'article 2044 du code civil.

Article 2 : MONTANT DE L'INDEMNISATION

Les parties conviennent par la présente transaction qui emporte règlement au bénéfice de la société **SARL EGIS** d'une somme de **628 657,34 euros HT (six cent vingt-huit mille six-cent-cinquante-sept euros et trente-quatre centimes)** en contrepartie de ses prétentions au titre des préjudices invoqués du fait de l'exécution des prestations rendues indispensables dans le but de garantir la continuité du service public, le bon fonctionnement du site et la sécurité des personnes et des biens.

Article 3 : LES OBLIGATIONS DES PARTIES

La **SARL EGIS** déclare avoir obtenu par cette indemnisation la réparation intégrale de son préjudice et prétend en conséquence renoncer à toute autre prétention afférente, recours, réclamations en rapport avec cette affaire.

L'**EPCC Mémorial ACTe** s'engage à procéder au règlement de la somme de **628 657,34 euros HT (six cent vingt-huit mille six-cent-cinquante-sept euros et trente-quatre centimes)** à la société **SARL EGIS** à compter de la notification de la présente convention qui met fin à la réclamation et à une éventuelle contestation de sa part.

Afin d'assurer la continuité du service public et assurer la sécurité des personnes fréquentant le site du **MACTe**, les parties s'engagent à poursuivre le contrat par avenant annexé au présent protocole (cf. annexe 3), un avenant n°5 qui pendra définitivement fin le 31 décembre 2023 afin de donner au pouvoir adjudicateur un délai suffisant pour la passation et l'attribution d'un marché public.

La société **SARL EGIS** fournira au pouvoir adjudicateur l'ensemble des éléments relatifs au transfert du personnel en vue du lancement d'un nouveau marché.

Article 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Le montant de ce protocole transactionnel sera financé sur le budget **2023 de l'EPCC Mémorial ACTe** selon les règles de la comptabilité publique par mandatement administratif.

Article 5 : DECLARATION DES PARTIES

Il est convenu entre les signataires que le présent protocole transactionnel est conclu d'un commun accord entre les parties par référence aux articles 2044 et suivant du Code Civil, et que dès lors, suivant l'article 2052 du même Code, ledit protocole devra être vu comme ayant entre les parties l'autorité de la chose jugée qui s'y trouve attachée, et ne pourra être attaqué pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion.

Article 6 : COMPETENCE D'ATTRIBUTION

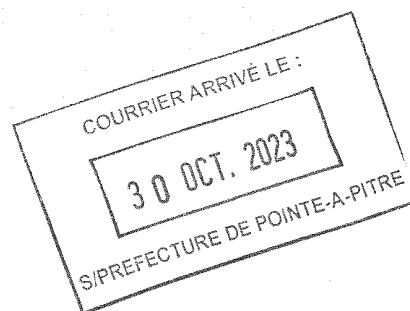
Les parties conviennent que tout litige relatif à l'exécution du présent protocole relèvera de la compétence du tribunal administratif de Guadeloupe.

Fait à Pointe-à-pitre en 4 exemplaires, le

Pour la Société
SARL EGIS

Pour l'EPCC Mémorial ACTe
La directrice générale par intérim

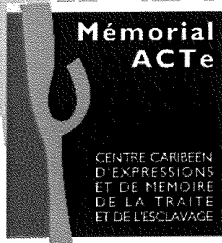
Manuella MOUTOU



SGAR

971-2023-10-23-00020

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-29
Signature d'un protocole transactionnel entre le
MACTe et la SARL JW SECURITE



Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe

Du 23 octobre 2023 à 9H00

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DELIBERATION N° M-2023/29

Objet : Signature d'un protocole transactionnel entre le MACTe et la SARL JW SECURITE

Le Conseil d'administration réuni en sa séance du vendredi 20 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS, Président du Conseil d'administration du Mémorial ACTe

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

Soit un total de 18 Administrateurs

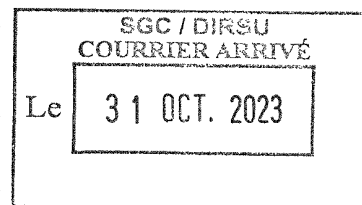
Le quorum étant atteint, Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour :

Contre : 17

Abstentions : 1

Après en avoir délibéré



- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le MEMORIAL ACTe (MACTe) ;
- Vu les statuts de l'établissement ;
- Vu la délibération n° 19.IC.19 du 19/09/2019 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'Administration du MEMORIAL ACTe ;
- Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux EPCC ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu La circulaire du 6 février 1995 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;
- Vu les articles 2044, 2045 et suivant du code civil ;
- Vu la circulaire du 7 septembre 2009 (NOR : ECEM0917498C) relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;
- Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Considérant les engagements existants entre le Mémorial ACTe et la société **SARL J&W SECURITE** aux termes de la signature d'une prestation de gardiennage et de sécurité en renforcement de l'équipe en place pour la Route du Rhum et des prestations de protection rapprochée de la directrice générale ;

Considérant la crise de gouvernance au sein de l'établissement ;

Considérant la demande d'une prestation de gardiennage et de sécurité en renforcement de l'équipe en place pour la Route du Rhum et des prestations de protection rapprochée de la directrice générale.

Considérant que le code de la commande publique s'applique à l'EPCC et qu'au regard du statut de l'établissement, il est irrégulier de poursuivre avec le prestataire au-delà de la durée du contrat au risque de méconnaître les principes de la commande publique ;

Considérant que le prestataire n'a pas reçu l'ensemble de ses paiements pour les prestations effectuées pour la période allant du mois de janvier 2023 à ce jour ;

Considérant qu'une contestation pourra naître de ce fait pour le non-paiement des prestations réalisées pendant cette période ;

Considérant que l'article 2044 du Code civil permet de conclure une transaction qui constitue « *un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître* »

Considérant qu'une convention de transaction peut avoir pour objet la résolution des difficultés d'exécution des contrats (art 1.2 de la circulaire du 07 septembre 2009) ;

Considérant qu'il a été convenu, d'un commun accord entre les parties que le montant de l'indemnité versée par l'EPCC Mémorial ACTe serait arrêté à **29.916,70 € HT euros HT** représentant les dépenses utiles qui lui seraient imputées si le juge en est saisi, ce que la société **SARL J&W SECURITE** accepte ;

Que pour prévenir un contentieux indemnitaire et dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il convient aujourd'hui d'établir une transaction en application de l'article 2044 du code civil, transaction qui permettra d'indemniser la société **SARL J&W SECURITE** des prestations qu'elle a réalisées pour un montant de **29.916,70 € HT euros HT**

Sur le rapport présenté par le président de l'EPCC Mémorial ACTe et après en avoir délibéré.

DECIDE

Article 1 : De ne pas autoriser la démarche transactionnelle à la société **SARL J&W SECURITE** des missions dont elle s'est acquittée pour renforcer l'équipe de gardiennage et de sécurité incendie du **Mémorial ACTe** à l'occasion de la Route du Rhum et des prestations de protection rapprochée de la directrice générale du 1 juin 2022 au 14 Juin 2022 et du 12 octobre 2022 au 31 décembre 2022 ;

Article 2 : D'autoriser la directrice générale par intérim à renégocier avec l'entreprise le montant de l'indemnité à verser.

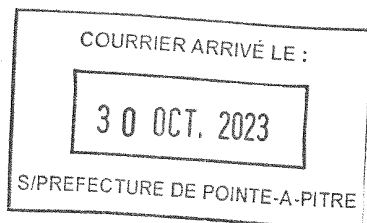
Article 3 : Le président du l'EPCC Mémorial ACTe., la directrice générale par intérim, le payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du Conseil d'Administration



Ary CHALUS



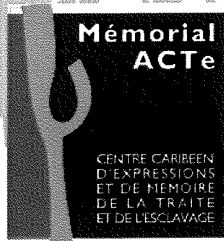
Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caraïbéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

SGAR

971-2023-10-23-00021

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-30
Signature d'un protocole transactionnel entre le
MACTe et l'entreprise individuelle JW Consulting



Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe

Du 23 octobre 2023 à 9H00

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DELIBERATION N° M-2023/30

Objet : Signature d'un protocole transactionnel entre le MACTe et l'Entreprise individuelle JW Consulting

Le Conseil d'administration réuni en sa séance du vendredi 20 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS, Président du Conseil d'administration du Mémorial ACTe

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés): 2

Soit un total de 18 Administrateurs

Le quorum étant atteint,

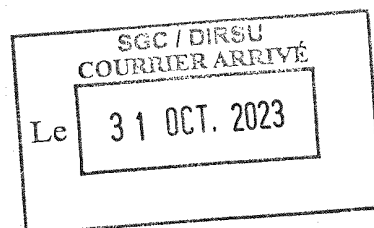
Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour :

Contre : 17

Abstentions : 1

Après en avoir délibéré



- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le MEMORIAL ACTe (MACTe) ;
- Vu les statuts de l'établissement ;
- Vu la délibération n° 19.IX.19 du 19/09/2019 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'Administration du MEMORIAL ACTe ;
- Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux EPCC ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu La circulaire du 6 février 1995 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;
- Vu les articles 2044, 2045 et suivant du code civil ;
- Vu La circulaire du 7 septembre 2009 (NOR : ECEM0917498C) relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;
- Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Considérant les engagements existants entre le Mémorial ACTe et **P.E.I. J&W CONSULTING** aux termes de la signature d'une prestation de gardiennage et de sécurité en renforcement de l'équipe en place pour la Route du Rhum édition 2022 du 9 novembre 2022 au 5 décembre 2022 ;

Considérant la crise de gouvernance au sein de l'établissement ;

Considérant la demande d'une prestation de gardiennage et de sécurité en renforcement de l'équipe en place pour la Route du Rhum et des prestations de protection rapprochée de la directrice générale.

Considérant que le code de la commande publique s'applique à l'EPCC et qu'au regard du statut de l'établissement, il est irrégulier de poursuivre avec le prestataire au-delà de la durée du contrat au risque de méconnaître les principes de la commande publique ;

Considérant que le prestataire n'a pas reçu l'ensemble de ses paiements pour les prestations effectuées pour la période allant du mois de janvier 2023 à ce jour ;

Considérant qu'une contestation pourra naître de ce fait pour le non-paiement des prestations réalisées pendant cette période ;

Considérant que l'article 2044 du Code civil permet de conclure une transaction qui constitue *« un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître »*

Considérant qu'une convention de transaction peut avoir pour objet la résolution des difficultés d'exécution des contrats (art 1.2 de la circulaire du 07 septembre 2009) ;

Considérant qu'il a été convenu, d'un commun accord entre les parties que le montant de l'indemnité versée par l'EPCC Mémorial ACTe serait arrêté à **29 040,00 € HT** représentant les dépenses utiles qui lui seraient imputées si le juge en est saisi, ce que l'E.I. **J&W CONSULTING** accepte ;

Que pour prévenir un contentieux indemnitaire et dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il convient aujourd'hui d'établir une transaction en application de l'article 2044 du code civil, transaction qui permettra d'indemniser l'E.I. **J&W CONSULTING** des prestations qu'elle a réalisées pour un montant de **29 040,00 € HT € HT euros HT**

Sur le rapport présenté par le président de l'EPCC Mémorial ACTe et après en avoir délibéré.

DECIDE


Article 1 : De ne pas autoriser la démarche transactionnelle pour indemniser l'E.I. **J&W CONSULTING** des missions dont elle s'est acquittée pour renforcer l'équipe de gardiennage et de sécurité incendie du **Mémorial ACTe** à l'occasion de la Route du Rhum édition 2022 du 9 novembre 2022 au 5 décembre 2022 ;

Article 2 : D'autoriser la directrice générale par intérim à renégocier avec l'entreprise sur le montant de l'indemnité à verser.

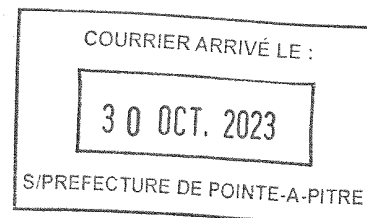
Article 3 : Le président du l'EPCC Mémorial ACTe., la directrice générale par intérim, le payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/10/2023

Le président du Conseil d'Administration



Ary CHALUS



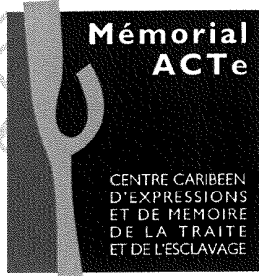
Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

SGAR

971-2023-10-23-00026

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-35
Révision et adoption des tarifs du spectacle
vivant



**Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
du 20 octobre 2023 à 9H00**

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DÉLIBÉRATION N° M-2023/35

Objet : Révision et adoption des tarifs du spectacle vivant

Le Conseil d'administration réuni en sa séance du vendredi 20 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS, président du Conseil d'Administration du Mémorial ACTe

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

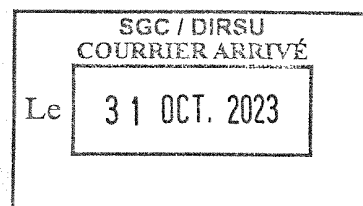
Soit au total 18 administrateurs :

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 17

Contre :

Abstentions : 1



Vu le Code général des collectivités territoriales, L1431-1 et R1431-1

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé le MEMORIAL ACTe (MACTe)

Vu les statuts de l'établissement

Vu le décret n° 2022-1172 du 11 septembre 2022 relatif aux EPCC

Vu le budget de l'EPCC Mémorial Acte ;

Considérant que les tarifs du spectacle vivant devaient évoluer pour améliorer les recettes propres et tenir compte de la diversité des publics

Sur le rapport présenté par le président du conseil d'administration et après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Abroge la délibération n° 81.XII.22

ARTICLE 3 : Le président de l'EPCC Mémorial ACTe., la directrice générale par intérim, le comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Fait à Pointe à Pitre, le 23 octobre 2023

Le Président du conseil d'administration

Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse ou terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caraïben d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage - Darbousier, 97110 Pointe-à-Pitre Téléphone 0590 25 16 00 Courriel: contact@macte.fr

ANNEXE

SPECTACLE VIVANT ET ÉVÈNEMENT

- **Tarif sur place / Tarif Adulte** : Variable selon l'événement : 5 € à 40 €
- **Tarif prévente / Tarif Adulte** : Variable selon l'événement : 3 € à 35 €
- **Tarif réduit/CE** : selon conventionnement ou devis
- **Tarif enfant** : 0 € à 5 €
- **Tarif jeune public (12 à 18 ans)** : 5 € à 15 €

- ABONNEMENT ANNUEL SPECTACLE

150€ par an ou 15€ par mois

Un spectacle gratuit par mois au MACTe

5% de remise sur la boutique

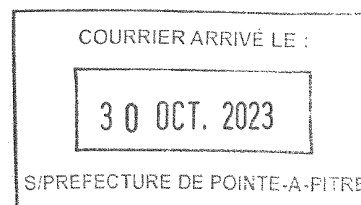
- REDUCTION

Dans le cadre d'une convention avec un partenaire ou une promotion, une réduction de 5€, ou de 10€, pourra être appliquée sur un évènement.

- GRATUITE

Certains spectacles peuvent faire l'objet d'une gratuité.

Le Président du Conseil d'administration, la directrice générale, sont les seuls habilités à valider une gratuité.



SGAR

971-2023-10-23-00027

Memorial ACTe - Délibération N° M-2023-36
Révision et adoption des tarifs des expositions
permanentes et temporaires

**Conseil d'Administration de L'EPCC Mémorial ACTe
du 23 octobre 2023 à 9H00**

Mémorial ACTe, Rue Raspail, Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

DÉLIBÉRATION N° M-2023/36

Objet : Révision et adoption des tarifs des expositions permanentes et temporaires

Le Conseil d'administration réuni en sa séance du vendredi 20 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS, président du Conseil d'Administration du Mémorial ACTe

Administrateurs présents : 16

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (représentés) : 2

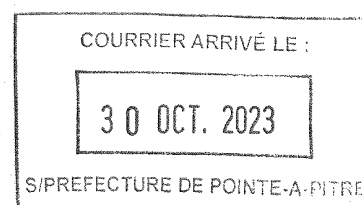
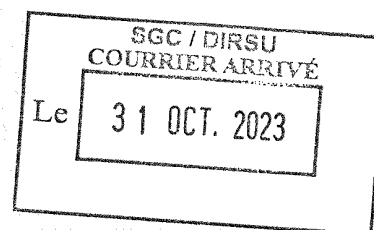
Soit au total 18 administrateurs :

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 17

Contre :

Abstentions : 1



Vu le Code général des collectivités territoriales, L1431-1 et R1431-1

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé le MEMORIAL ACTe (MACTe)

Vu les statuts de l'établissement

Vu le décret n° 2022-1172 du 11 septembre 2022 relatif aux EPCC

Vu le budget de l'EPCC Mémorial Acte ;

Considérant que les tarifs des expositions permanentes et temporaires devaient évoluer pour améliorer les recettes propres et tenir compte de la diversité des publics

Sur le rapport présenté par le président du conseil d'administration et après en avoir délibéré.

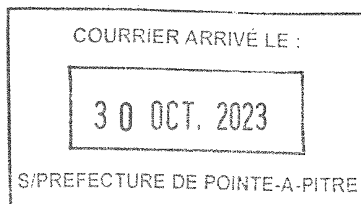
DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Abroge la délibération n° 80.XII.22

ARTICLE 3 : Le président de l'EPCC Mémorial ACTe., la directrice générale par intérim, le comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Fait à Pointe à Pitre, le 23 octobre 2023



Le Président du conseil d'administration

Ary CHALUS

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

ANNEXE

- TARIFS INDIVIDUELS

- Tarif plein 15 €
- Tarif Duo 25 €
- Tarif social et résident 10 €
- Gratuit de 3 ans à 12 ans
- Tarif jeune de 13 à 17 ans 5€
- Tarif étudiant 5 € (sous présentation de la carte étudiante)
- Tarif sénior 8€ (+de 65 ans)
- Tarif réduit 8€ (Peuvent bénéficier du tarif réduit, sur présentation d'un justificatif en cours de validité :
 - Les personnes handicapées et un accompagnateur (carte d'invalidité)
 - Les anciens combattants (carte valide)
 - Enseignants de l'éducation nationale en activité sous présentation du "Pass Education" (sous réserve d'un justificatif en cours de validité)
 - Artistes professionnels (carte en cours de validité)
- Tarif solidarité 3€ (s'adresse aux personnes Bénéficiaires des minima sociaux et demandeurs d'emploi : RSA (revenu de solidarité active) ; ASS (allocation de solidarité spécifique) ; AMS (allocation mensuelle de subsistance) ; ATE (allocation transitoire de solidarité) ; AER (allocation équivalent retraite) ; AME (aide médicale de l'Etat) ; APA (allocation personnalisée d'autonomie) ; ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) ; sous présentation d'un justificatif de moins de 3 mois)

- GRATUITÉ

L'accès aux expositions est gratuit sur présentation d'une carte d'affiliation :

- Le personnel du Mémorial ACTe
- Les membres du Conseil d'Administration
- Les personnes morales membres du Conseil d'Administration
- Personnel du service Culture des Collectivités partenaires
- Personnel en activité ou retraité du ministère de la culture (MCC)
- Les membres de l'ICOM
- Le personnel de l'UNESCO
- Les amis du Mémorial ACTe
- Les journalistes

Le Président du Conseil d'administration, la directrice générale, sont les seuls habilités à valider une gratuité. A l'occasion de certains événements, la gratuité peut être accordée à tous les visiteurs sur une période définie.

- TARIFS DE GROUPE

- Tarif groupe adultes à partir de 8 personnes 12 € par personne

- VISITE GUIDÉE DE GROUPE ADULTES

- Tarif plein 200 € visite guidée de l'exposition permanente ou temporaire ou visite extérieure avec un Guide animateur maximum 10 personnes
- Uniquement sur rendez-vous et devis
- En cas d'animation d'un groupe de 10 personnes par un historien, le tarif est porté à 400 €

- Tarif de groupe réduit 150 € visite guidée de l'exposition permanente ou temporaire ou visite extérieure avec Guide animateur maximum 10 personnes. Peuvent bénéficier du tarif réduit, sur présentation d'un justificatif en cours de validité :
 - Les associations
 - Les séniors de + de 65 ans
 - Les jeunes de 13 à 17 ans
 - Les enfants de 3 à 12 ans
 - Les étudiants
 - Les personnes handicapées et un accompagnateur (carte d'invalidité)
 - Les anciens combattants (carte valide)
 - Enseignants de l'éducation nationale en activité sous présentation du "Pass Education" (sous réserve d'un justificatif en cours de validité)
 - Artistes professionnels (carte en cours de validité)
 - Journalistes (carte presse en cours de validité)
- Tarif scolaire et périscolaire : se référer au Pass culture.

- VISITE PRIVÉE

- Visite privative de l'exposition permanente ou temporaire avec un guide animateur, un cocktail et la prestation d'un artiste
Sur rendez-vous et devis

- PASS

- Pass famille : 2 adultes et entre 3 et 5 enfants entre 13 et 17 ans appartenant à une même famille 35€
- Enfant supplémentaire de plus de 12 ans : 5 € par enfant
- Pass annuel accès illimité à la salle d'exposition permanente tarif plein 100 €
- Pass annuel accès illimité à la salle d'exposition à la permanente et la temporaire tarif plein 150 €

- RÉDUCTION

Dans le cadre d'une convention avec un partenaire ou une promotion, ou une saison de manifestations une réduction de 2€, 3€, 4€, 5€ ou 10€, pourra être appliquée de sur l'ensemble des offres du Mémorial ACTe

- TARIF TOURS OPÉRATEURS/ RECEPTIFS

- Selon convention ou sur devis

- OFFRE CROISIÉRISTE

- Selon convention ou sur devis

- TARIF COMITÉS D'ENTREPRISE

- Selon convention ou sur devis

Les tarifs proposés en euros et TTC avec une TVA de 2,10% pour l'exposition temporaire sont les suivants :

- EXPOSITION TEMPORAIRE

Tarif selon la thématique

Fait à Pointe à Pitre, le 23 octobre 2023

Le Président du conseil d'administration

Ary CHALUS



